



UMOA-Titres

Bâtir un Marché intégré des Titres Publics



NOTE D'INFORMATION ZONE UEMOA

**Présentation des
émetteurs souverains de
l'Union Monétaire Ouest
Africaine (UMOA)**

Juillet 2023

Revue qualité par **Deloitte**



UMOA-Titres

Bâtir un Marché intégré des Titres Publics

Soyez un investisseur averti grâce aux Notes d'Information du Marché des Titres Publics



À télécharger sur

www.umoatitres.org

Ensemble, construisons l'UMOA de demain



Bénin



Burkina faso



Côte d'Ivoire



Guinée-bissau



Mali



Niger



Sénégal



Togo

S O M M A I R E

ACRONYMES	5
SOMMAIRE EXÉCUTIF	7
BREF APERÇU DE L'UNION.....	9
1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE	10
1.1 Historique	10
1.2 Objectifs de l'UEMOA.....	10
1.3 Organisation administrative	11
1.4 Politiques communes de l'UEMOA	14
1.5 Population au sein de l'UEMOA	20
1.6 Emploi dans l'UEMOA	22
2. SITUATION RÉCENTE DANS LE SECTEUR RÉEL ET PERSPECTIVES	24
2.1 Évolution du produit intérieur brut de l'UEMOA	24
2.2 Respect des critères de convergence de l'UEMOA	26
2.3 Situation monétaire.....	27
2.4 Système bancaire et marchés financiers	28
2.5 Taux d'inflation	35
2.6 Taux de change	36
2.7 Réserves étrangères	37
3. COMMERCE EXTÉRIEUR ET BALANCE DES PAIEMENTS	39
3.1 Balance des paiements	39
3.2 Commerce international	41
3.3 Commerce régional.....	48
3.4 Investissements directs étrangers	50
4. QUALITÉ DE SIGNATURE	51
4.1 Climat des affaires	51
4.2 Notations financières	54
5. FINANCES PUBLIQUES.....	57
5.1 Budget : dépenses et recettes.....	57

6.	FACTEURS DE RISQUE.....	60
6.1	Risques macroéconomiques	60
6.2	Risques sécuritaires.....	60
6.3	Risques politiques	60
6.4	Crise de la COVID-19	60
6.5	Crise liée à la guerre en Ukraine	61
7.	SITUATION DE LA DETTE.....	62
7.1	Description générale de la dette publique.....	62
7.2	Viabilité et soutenabilité.....	65
8.	LEXIQUE.....	67

ACRONYMES

AGO	:	African Growth Opportunities Act (Loi américaine sur la Croissance et les Opportunités de Développement en Afrique)
AMF – UMOA	:	Autorité des Marchés Financiers de l'UMOA
APE(i)	:	Accord de Partenariat Economique (Intérimaire)
AVD	:	Analyse de la Viabilité de la Dette
BCEAO	:	Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest
BOAD	:	Banque Ouest Africaine de Développement
BRVM	:	Bourse Régionale des Valeurs Mobilières
BTP	:	Bâtiments et Travaux Publics
CAF	:	Coût, Assurances, Fret
CCT	:	Conseil des Collectivités Territoriales
CREPMF	:	Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers
DC/BR	:	Dépositaire Central/Banque de Règlement
EPIN	:	EPIN : Évaluation des Politiques et des Institutions Nationales
FCFA	:	Franc de la Communauté Financière Africaine
FMI	:	Fonds Monétaire International
FOB	:	Franco à bord ou Free on board (qui signifie littéralement « sans frais à bord »)
GATT	:	General Agreement on Tariffs and Trade (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce)
IADM	:	Initiative d'Allègement de la Dette Multilatérale
IDE	:	Investissement Direct Etranger
IHPC	:	Indice Harmonisé des Prix à la Consommation
INS	:	Institut National de la Statistique
IPC	:	Indice des Prix à la Consommation
IPI	:	Indice de la Production Industrielle
ISBL	:	Institution Sans But Lucratif
MNT	:	Maladie Non Transmissible
ODD	:	Objectifs de Développement Durable
OMC	:	Organisation Mondiale du Commerce
OMD	:	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMS	:	Organisation Mondiale de la Santé
PACSCS	:	Pacte de Convergence, de Stabilité, de Croissance et de Solidarité
PER	:	Programme Economique Régional
PIB	:	Produit Intérieur Brut
PIR	:	Programme Indicatif Régional
PMA	:	Pays les Moins Avancés
PNDR	:	Programme National de Développement du Riz
PNDS	:	Plan National de Développement Sanitaire
PNIA	:	Programme National d'Investissement Agricole
PNUD	:	Programme des Nations Unies pour le Développement
PPP	:	Partenariat Public-Privé
PPTE	:	Pays Pauvres Très Endettés

PSD – CMU	:	Plan Stratégique de Développement de la Couverture Maladie Universelle
SDMT	:	Stratégie de Gestion de la Dette à Moyen Terme
SFD	:	Systemes Financiers Décentralisés
SGI	:	Sociétés de Gestion et d'Intermédiation
SLE	:	Schéma de la Libéralisation des Échanges
SVT	:	Spécialistes en Valeurs du Trésor
TEC	:	Tarif Extérieur Commun
TIC	:	Technologies de l'Information et de la Communication
UE	:	Union Européenne
UEMOA	:	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UMOA	:	Union Monétaire Ouest Africaine
UT	:	UMOA-Titres

SOMMAIRE EXÉCUTIF

L'activité économique de l'Union a continué sa reprise en 2022 avec un taux de croissance estimé à 5,9%, après 6,1% et 1,7% respectivement en 2021 et 2020, en rapport avec le regain de l'activité dans l'ensemble des secteurs de l'économie. Les économies de l'Union ont profité de la poursuite de la mise en œuvre des plans de relance dans un contexte marqué par la maîtrise de la COVID-19 dans la zone et la hausse des prix des principaux produits exportés consécutive à la reprise de l'économie mondiale et du conflit russo-ukrainien.

L'économie de la zone UEMOA a renoué avec ses performances d'avant la pandémie de la COVID-19 en 2021. Cette reprise s'est consolidée en 2022 dans un contexte régional marqué ces dernières années par la persistance des risques sécuritaires dus à la menace terroriste et aux incertitudes entourant les perspectives économiques mondiales. Ces performances s'expliquent par la poursuite de l'adoption par les États membres de l'Union de mesures visant à accélérer la mise en œuvre des réformes nécessaires à la stabilité macroéconomique et à l'amélioration du climat des affaires, afin d'attirer davantage d'investisseurs privés, notamment dans les industries agro-alimentaires et manufacturières.

Concernant l'exécution des opérations financières dans les États membres, le solde budgétaire global de l'Union s'est fortement détérioré en 2022 en ressortant à -6,6% du PIB contre -5,4% du PIB en 2021.

S'agissant du taux d'inflation, il a atteint 7,4 % en 2022, après 3,6 % en 2021, en raison du conflit russo-ukrainien, de la hausse des prix de l'énergie et de la faible productivité agricole.

Quant au taux d'endettement de l'Union, il serait de 57,6 % en 2022 contre 54,4 % un an plus tôt¹.

Les perspectives économiques de l'Union demeurent favorables. La croissance économique devrait s'accélérer en 2023, s'établissant à 7,0%. Le taux d'endettement ressortirait à 55,7% en 2023 en baisse de 1,9 point par rapport à 2022 en lien avec les bonnes perspectives économiques de l'Union et les efforts de maîtrise du déficit budgétaire. Le déficit budgétaire rapporté au PIB convergerait vers la norme communautaire de 3,0% à l'horizon 2025. Les tensions inflationnistes devraient persister en 2023 avant de s'atténuer un an plus tard. Selon les projections de la BCEAO, le taux d'inflation ressortirait à 4,4% en 2023 avant de replier à 3,2 % en 2024 en lien avec la détente des cours mondiaux des produits alimentaires et pétroliers.

¹ Commission de l'UEMOA - Rapport semestriel d'exécution de la surveillance multilatérale, Juin 2023

Principaux indicateurs macroéconomiques

UEMOA	2017	2018	2019	2020	2021	2022
SECTEUR REEL						
PIB nominal (en milliards de F CFA)	78 229,4	83 552,7	89 338,0	92 866,1	100 718,3	111 541,8
Taux de croissance réel du PIB (en %)	6,5	5,6	5,9	1,7	6,1	5,9
Taux d'investissement (en %)	22,9	24,5	24,6	23,7	25,6	29,0
PRIX						
Taux d'inflation moyen annuel (en %)	1,1	1,2	-0,7	2,1	3,6	7,4
FINANCES PUBLIQUES (en milliards de F CFA)						
Recettes totales et dons	13 128,4	13 672,9	15 502,4	15 820,6	17 669,4	19 250,5
Dépenses totales	15 910,5	16 430,7	17 566,3	21 006,7	23 083,2	26 642,0
Solde budgétaire global, avec dons	-2 782,1	-2 757,9	-2 063,9	-5 186,0	-5 413,8	-7 391,5
En % du PIB	-3,6	-3,3	-2,3	-5,6	-5,4	-6,6
DETTE PUBLIQUE EXTERIEURE (en milliards de FCFA)						
Dettes extérieures	17 391,9	22 484,3	25 414,6	29 620,4	33 883,0	39 237,5
En % du PIB	22,2	26,9	28,5	31,9	33,6	35,2
SECTEUR EXTERIEUR (en milliards de F CFA)						
Exportations de biens FOB	15 161,3	16 269,7	17 662,9	18 389,2	20 961,8	24 140,6
Importations de biens FOB	-16 457,9	-18 155,9	-19 121,2	-18 723,4	-22 073,2	-27 728,3
Balance commerciale	-1 296,6	-1 886,2	-1 458,3	-334,2	-1 111,4	-3 587,7
Compte des transactions courantes	-4 054,6	-4 604,1	-4 373,1	-3 862,4	-5 619,2	-8 484,2
Compte des transactions courantes/PIB (%)	-5,2	-5,5	-4,9	-4,3	-5,9	-7,8
Solde global	304,1	989,6	1 635,1	15,8	475,7	-3 343,1
Solde global/PIB (%)	0,4	1,2	1,8	0,0	0,5	-3,0
MONNAIE (en milliards de FCFA)						
Actifs extérieurs nets	4 035,8	5 132,5	6 939,4	7 137,5	7 746,6	4 458,0
Créances intérieures	27 438,0	30 021,8	31 626,3	36 981,0	43 080,1	51 760,0
En % du PIB	35,1	35,9	35,4	39,8	42,8	46,4
Créances sur les autres secteurs	20 161,2	21 911,4	23 508,2	24 636,8	27 429,2	31 380,0
En % du PIB	25,8	26,2	26,3	26,5	27,2	28,1
Masse monétaire (M2)	24 649,8	27 726,8	30 600,5	35 656,9	41 458,8	46 161,8
Avoirs officiels de réserve	7 184,2	8 561,0	10 357,0	11 731,2	14 039,9	11 371,5

Source : BCEAO, Commission de l'UEMOA (Dettes extérieures) – Juin 2023

Zone UEMOA

Bénin | Burkina | Côte d'Ivoire | Guinée-Bissau | Mali | Niger | Sénégal | Togo



PIB Nominal en 2022

111 541,8 Milliards FCFA

803,3 milliers de FCFA/Habitant

(source : BCEAO)

Institutions Spécialisées Autonomes :

- ▶ **BCEAO**
Banque Centrale des Etats
de l'Afrique de l'Ouest
- ▶ **BOAD**
Banque Ouest Africaine
de Développement
- ▶ **Commission Bancaire**
- ▶ **AMF-UMOA**
Autorité des Marchés
Financiers de l'UMOA



Superficie

3 506 126 km²



Siège de la Commission

Ouagadougou



Population en 2022

141 259 449 Hbts

(source : Banque Mondiale)



Monnaie

FCFA

1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE

1.1 Historique

Constituée de huit (8) États, dont cinq (5) États côtiers et trois (3) États sahéliens liés par l'usage d'une monnaie commune (le FCFA), l'UEMOA est un espace culturel où s'expriment des traditions communes à ses États membres que sont : le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo.

L'Union s'étend sur une superficie de 3 506 126 km² et sa population serait, selon les projections d'environ 145 millions d'habitants en fin d'année 2022². A titre de comparaison, l'Afrique subsaharienne a une superficie d'environ 23 000 000 km² pour une population de plus de 1,2 milliard de personnes.

D'une Union essentiellement monétaire (traité de l'UMOA), les accords de coopération entre les pays ouest-africains ont abouti à l'instauration d'une Union couvrant tous les aspects économiques visant à renforcer l'intégration régionale. Face à la crise économique intervenue dans les années 1990, les pays membres de l'UMOA ont en effet manifesté leur volonté d'approfondir leur intégration économique en complément de l'union monétaire.

Il est devenu évident que les mécanismes de régulation monétaire devaient être complétés par des réformes économiques pour renforcer la cohérence et la stabilité du cadre macroéconomique ainsi que des réformes assurant la cohésion de l'Union et jetant les bases d'une croissance économique durable.

C'est ainsi que le gouverneur de la BCEAO a reçu mandat des Chefs d'État de l'UMOA pour mener une réflexion sur l'intégration économique et préparer un traité dans ce sens. Le traité instituant l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA)

a été signé le 10 janvier 1994 à Dakar, deux (2) jours avant la dévaluation du Franc CFA. Par ce traité, les États membres se sont engagés à réaliser une intégration économique complète, couvrant l'ensemble des secteurs de leurs économies, afin de favoriser leur développement économique et social.

Créée le 10 janvier 1994 à Dakar, l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) est un espace territorial, économique, politique et social unique, qui a pour objectif essentiel d'édifier en Afrique de l'Ouest un espace économique harmonisé et intégré, au sein duquel est assurée une totale liberté de circulation des personnes, des capitaux, des biens, des services et des facteurs de production.

L'UEMOA garantit, en outre, la jouissance effective du droit d'exercice et d'établissement pour les professions libérales, de résidence pour les citoyens sur l'ensemble du territoire communautaire.

L'Union Monétaire Ouest Africaine se caractérise par la reconnaissance, par les États signataires, d'une même unité monétaire, le Franc de la Communauté Financière Africaine (FCFA), dont l'émission est confiée à un institut d'émission commun, la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO).

Les deux (2) traités, en l'occurrence celui de l'UMOA et de l'UEMOA, coexistent et couvrent une même réalité géographique puisqu'il s'agit des mêmes États-membres. Le Traité de l'UEMOA complète celui de l'UMOA par un volet d'intégration économique. Les deux traités ont vocation à fusionner en temps opportun à l'initiative de la Conférence des Chefs d'État.

1.2 Objectifs de l'UEMOA

L'UEMOA a vocation à devenir un espace économique harmonisé et intégré, visant à promouvoir le

développement économique et social de ses États membres et au sein duquel les populations et les

² Source : Banque Mondiale.

acteurs économiques pourraient exercer pleinement leurs droits de citoyens en matière de libre circulation et d'établissement des biens et des capitaux. A cette fin, les cinq (5) objectifs suivants ont été définis dans le traité :

1. Renforcer la compétitivité des activités économiques et financières des États-membres dans le cadre d'un marché ouvert et concurrentiel et d'un environnement juridique rationalisé et harmonisé ;
2. Assurer la convergence des performances et des politiques économiques des États-membres par l'institution d'un mécanisme de surveillance multilatérale ;
3. Créer entre les États-membres un marché commun basé sur la libre circulation des personnes, des biens, des services, des capitaux et le droit d'établissement des personnes exerçant une

activité indépendante ou salariée, ainsi qu'un tarif extérieur commun et une politique commerciale commune ;

4. Instituer une coordination des politiques sectorielles nationales, par la mise en œuvre d'actions communes et éventuellement de politiques communes, notamment dans les domaines des ressources humaines, de l'aménagement du territoire, des transports et télécommunications, de l'environnement, de l'agriculture, de l'énergie, de l'industrie et des mines ;
5. Harmoniser, dans la mesure du possible, le bon fonctionnement du marché commun, les législations des États-membres et particulièrement le régime de la fiscalité.

Afin de réaliser ces objectifs, l'UEMOA s'est dotée d'un ensemble d'organes placés sous l'autorité suprême de la Conférence des Chefs d'États.

1.3 Organisation administrative

L'organisation institutionnelle de l'UEMOA se structure autour d'organes de direction, d'organes de

contrôle, d'organes consultatifs et d'organes spécialisés.

1.3.1 Organes de direction

Les organes de direction, au nombre de trois (3), sont organisés hiérarchiquement de la façon suivante :

- o **La Conférence des Chefs d'État** : elle est l'autorité suprême de l'Union. Elle définit les grandes orientations de la politique de l'Union et tranche toutes questions n'ayant pu trouver de solution par accord unanime du Conseil des Ministres. Elle décide également de l'adhésion éventuelle de nouveaux membres et prend acte du retrait ou de l'exclusion des États participants.
- o **Le Conseil des Ministres** : le Conseil des Ministres assure la mise en œuvre des orientations générales définies par la Conférence des Chefs d'État et de gouvernement. Il arrête le budget de

l'Union. Les délibérations du Conseil sont préparées par le Comité des Experts, composé de représentants des États membres.

- o **La Commission de l'UEMOA** : elle est l'organe exécutif de l'Union. Elle a son siège à Ouagadougou, au Burkina Faso. Elle est composée de huit (08) membres, appelés Commissaires, ressortissants des États-membres. Ils sont désignés par la Conférence des Chefs d'État et de gouvernement, à raison d'un membre par État. Ses attributions sont notamment :

- La transmission à la Conférence des Chefs d'État et au Conseil des Ministres des recommandations et avis jugés utiles à la pré-

servation et au développement de l'Union et de ses membres ;

- L'exécution du budget de l'Union ;

- L'éventuelle saisine de la Cour de justice en cas de manquement des États membres aux obligations qui leur incombent en vertu du droit communautaire.

1.3.2 Organes de contrôle

Les organes de contrôle sont au nombre de trois (3). Ils contrôlent l'action des organes de l'Union, arbitrent les conflits et veillent au respect du droit communautaire :

- o **La Cour de justice** : elle veille à l'interprétation uniforme du droit communautaire et à son application. Elle juge, entre autres, les manquements des États à leurs obligations communautaires, et arbitre les conflits entre les États membres ou entre l'Union et ses agents. La Cour de justice a son siège au Burkina Faso.

- o **La Cour des comptes** : elle contrôle les comptes des organes de l'Union et la fiabilité des données budgétaires nécessaires à l'exercice de la surveillance multilatérale.

- o **Le Comité interparlementaire** : il joue un rôle consultatif et d'animation des débats sur l'intégration. Il reçoit le rapport annuel de la Commission et s'exprime sous forme de rapports ou de résolutions. Ce comité siège à Bamako et préfigure le parlement de l'Union qui sera chargé du contrôle démocratique des organes de l'Union.

1.3.3 Organes consultatifs

Les organes consultatifs veillent à la prise en compte des acteurs non étatiques, du secteur privé et des populations dans la conduite des actions des organes communautaires. Au nombre de trois (3), il s'agit de :

- o **La Chambre consulaire régionale** : lieu privilégié de dialogue entre l'UEMOA et les principaux opérateurs économiques. Elle est chargée d'impliquer le secteur privé dans le processus d'intégration de l'UEMOA. A son initiative ou à celle de la Commission, elle donne des avis sur toutes questions relatives à la réalisation des objectifs de l'Union (les législations commerciale, fiscale, douanière et sociale, les négociations commerciales auxquelles participent l'Union, la création et le fonctionnement de bourses de valeurs ou de commerce, d'observatoires économiques, la politique économique et monétaire). Son siège est à Lomé au Togo.

dans le processus d'intégration de l'UEMOA. Il donne des avis, à son initiative ou à celle des États membres, au Conseil des Ministres, la Commission, les représentants des employeurs et les représentants des travailleurs, sur les conséquences sociales éventuelles de toute proposition communautaire.

- o **Conseil des collectivités territoriales (CCT)** : il a pour objectif de promouvoir une meilleure implication des collectivités territoriales dans le processus d'intégration afin de relever les défis de la mondialisation, promouvoir un système de gouvernance multi-niveaux et prendre en compte les préoccupations des populations dans les politiques et programmes communautaires de développement.

- o **Conseil du travail et du dialogue social (CTDS)** : il a pour objectif de réaliser l'implication effective de tous les acteurs non étatiques

1.3.4 Institutions spécialisées autonomes

Deux institutions autonomes spécialisées sont en charge de la gestion des questions monétaires et du financement du développement dans le cadre de l'union monétaire et des objectifs d'intégration régionale. Ce sont :

- o **La Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO)** : elle a le privilège exclusif d'émission de signes monétaires sur le territoire des États de l'Union. Son siège est à Dakar, au Sénégal. La banque centrale a également pour mission l'organisation et la surveillance de l'activité bancaire. Elle assiste les États, notamment dans les négociations avec les institutions fi-

nancières et monétaires internationales (FMI et autres).

- o **La Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD)** : elle a pour objectif de promouvoir le développement équilibré des États membres et de favoriser l'intégration sous régionale. La BOAD est chargée du financement du développement des États membres, notamment des projets d'infrastructures de soutien au développement, d'amélioration des conditions et moyens de production et d'établissement de nouvelles activités. Son siège est à Lomé, au Togo.

1.3.5 Autres institutions

D'autres institutions communautaires ont été mises en place pour prendre en charge des domaines importants au niveau de l'Union. Il s'agit notamment de :

- o **La Commission bancaire** : elle a été créée dans le but de « *contribuer à assurer une surveillance uniforme et plus efficace de l'activité bancaire et une intégration de l'espace bancaire dans l'UMOA* ». La Commission bancaire exerce les pouvoirs suivants :

- Délivrance et retrait d'agrément des établissements de crédit ;
- Contrôle des établissements de crédit et des systèmes financiers décentralisés ;
- Prise de mesures administratives et sanctions disciplinaires à l'encontre des établissements assujettis ou des dirigeants responsables ;
- Nomination d'administrateurs provisoires ou de liquidateurs d'établissements de crédit.

- o **L'Autorité des Marchés Financiers de l'Union Monétaire Ouest Africaine (AMF-UMOA, Ex CREPMF)** : elle est l'autorité de régulation du

marché financier de l'UMOA. L'AMF-UMOA a pour prérogatives d'œuvrer :

- À la protection de l'épargne investie en valeurs mobilières et tout autre véhicule de placement donnant lieu à appel public à l'épargne ;
- À l'information des investisseurs ;
- Au bon fonctionnement du marché financier régional.

Afin de remplir ses missions, l'AMF-UMOA :

- Réglemente le marché financier de l'UMOA en élaborant et en mettant à jour la réglementation du marché ;
- Autorise toutes les opérations financières de levée de fonds et d'introduction en bourse ;
- Surveille les transactions à la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières basée à Abidjan (BRVM) ;
- Habilité les structures centrales du marché et les intermédiaires commerciaux agréés (SGI, Organismes de Placements Collectifs, Conseils en investissements boursiers) et contrôle leurs activités ;

- Sanctionne le non-respect des règles du marché.
- o **UMOA-Titres (UT)** : créée par la BCEAO le 15 mars 2013, UT a pour objectif d'assister les États-membres de l'UMOA dans l'émission et la gestion des titres de dette publique et d'œuvrer pour le développement du marché régional des titres publics. Les principales missions de UT sont les suivantes :
 - Assister les Trésors nationaux dans l'élaboration et la mise en œuvre de leurs stratégies d'émission sur le marché et coordonner les programmes d'émission des États-membres de l'UMOA ;
 - Structurer des émissions communes à plusieurs États-membres pour le financement de projets communautaires ;
 - Assurer la gestion opérationnelle des émissions sur le marché régional et leur organisation matérielle ;
 - Assister les Trésors nationaux dans leurs interventions sur le marché international, par l'organisation à leur demande des émissions de titres (obligations en devises) pour leur compte et le suivi des échéances y relatives ;
- Promouvoir les titres de la dette publique auprès des investisseurs ;
- Prendre en concertation avec les institutions concernées de l'Union (BCEAO, AMF-UMOA) toutes les mesures pour un meilleur fonctionnement et un approfondissement du marché financier régional ;
- Assister les Trésors nationaux dans l'élaboration d'un cadre de gestion des risques inhérents à la gestion des titres de la dette publique ;
- Offrir aux Trésors nationaux un service de placement de leurs excédents de trésorerie.

En vue de contribuer au développement du marché et de moderniser l'environnement des émissions de titres publics, UT a entrepris de :

- Mettre en place et de promouvoir le système des Spécialistes en Valeurs du Trésor (SVT) ;
- Dynamiser le marché secondaire des titres publics à travers la mise en place des infrastructures de marché nécessaires (système d'information et de transaction, courbe de taux, notation financière des États émetteurs, etc.) et l'élargissement de la base des investisseurs.

1.4 Politiques communes de l'UEMOA

Afin de promouvoir un développement économique et social harmonieux dans l'UEMOA et d'assurer les équilibres nécessaires au bon fonctionnement de l'union monétaire, des politiques communes sont mises en œuvre au niveau communautaire. Ces

politiques communes concernent la monnaie et le change ; la surveillance multilatérale et la convergence économique ; le marché commun (y compris l'union douanière) et les politiques sectorielles.

1.4.1 Politique monétaire

A. Arrangements institutionnels

Les États-membres de l'UMOA ont des politiques monétaires et de change communes. Le franc CFA,

ou franc de la Communauté Financière Africaine, est l'unité monétaire de l'UMOA. Cette monnaie fut rattachée au franc français par une parité fixe jusqu'au 1^{er} janvier 1999³, date de l'introduction de l'euro. Le

³ Au moment de la dévaluation du franc CFA en 1994, le taux fixe est passé à 1 00 francs CFA pour 1 francs français.

franc CFA⁴ est depuis rattaché à l'euro selon une parité fixe.⁵

Une nouvelle convention monétaire a été signée en décembre 2019 par les États-membres de l'UEMOA et la France en vue de réformer le FCFA. Elle jette les bases de l'adhésion des pays membres à l'ECO, projet de monnaie unique de la CEDEAO. En vue de permettre aux économies de l'UEMOA de se préparer à l'ECO, les accords de coopération monétaire liant les États membres de la zone à la France ont été profondément remaniés. Trois décisions ont été prises :

- Le changement du nom de la monnaie Franc CFA en ECO, lorsque les pays de l'UEMOA intégreront la nouvelle zone ECO de la CEDEAO ;
- L'arrêt de la centralisation des réserves de change au Trésor Français, la fermeture du compte d'opérations et le transfert à la BCEAO des ressources disponibles dans le compte ;
- Le retrait de tous les représentants français dans les organes de décision et de gestion de l'UMOA (Conseil d'Administration de la BCEAO, Commission bancaire et Comité de Politique Monétaire).

Deux piliers clés de la stabilité monétaire ont été conservés :

- Le maintien du taux de change fixe par rapport à l'euro (qui assure la parité actuelle).
- La garantie de convertibilité illimitée de la monnaie par la France.

En mai 2020, le projet de loi entérinant la fin du franc CFA a été adopté par la France en Conseil des ministres. Il valide la transformation du franc CFA, qui deviendra l'ECO, en maintenant une parité fixe avec l'Euro ainsi que la fin de la centralisation des réserves de change des États d'Afrique de l'Ouest auprès du Trésor français.

En raison de la pandémie de COVID-19, les mesures de convergence (notamment les critères relatifs à la dette et au déficit) ont été gelées par les chefs d'État. Le pacte de convergence est à ce jour toujours suspendu, mais la surveillance multilatérale se poursuit.

La conduite de la politique monétaire est exclusivement assurée par la BCEAO, les États membres ayant renoncé à ce pouvoir régalien qui a été confié à la Banque Centrale, à charge pour elle d'émettre le franc CFA et d'en assurer la stabilité.

B. Description de la BCEAO

L'article 41 du Traité de l'UEMOA désigne la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) comme une institution spécialisée autonome de l'Union. En toute indépendance, la BCEAO concourt à la réalisation des objectifs du Traité.

Membres

Les huit (8) États-membres de l'UEMOA sont membres de la BCEAO. Ce sont le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo.

Les organes

Les organes de la Banque Centrale sont : le Gouverneur, le Comité de Politique Monétaire, le Conseil d'Administration, le Comité d'Audit, les Conseils Nationaux du Crédit, à raison d'un Conseil dans chacun des États membres de l'UMOA.

Fonctionnement

La Banque Centrale, ses organes, un membre quelconque de ses organes ou de son personnel ne peuvent solliciter, ni recevoir des directives ou des instructions des institutions ou organes communautaires, des gouvernements des États membres de l'UEMOA, de tout autre organisme ou de toute autre personne. Les institutions et organes com-

⁴ Décision du Conseil de l'UE du 23 novembre 1998 concernant les questions de change relatives au franc CFA et au franc comorien (98/683/CE).

⁵ Cette même parité s'applique au franc CFA (Coopération financière en Afrique Centrale) qui est la monnaie des pays membres de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC), dont la structure est parallèle à celle de l'UEMOA. 1€ = 655,957 FCFA

munautaires ainsi que les gouvernements des États membres de l'UEMOA s'engagent à respecter ce principe.

L'objectif principal de la politique monétaire de la Banque Centrale est d'assurer la stabilité des prix. Sans préjudice de cet objectif, la Banque Centrale apporte son soutien aux politiques économiques de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), en vue d'une croissance saine et durable.

Rôles

La Banque Centrale est investie des missions fondamentales suivantes :

- ✓ Définir et mettre en œuvre la politique monétaire au sein de l'UEMOA ;
- ✓ Veiller à la stabilité du système bancaire et financier de l'UEMOA ;
- ✓ Promouvoir le bon fonctionnement et assurer la supervision et la sécurité des systèmes de paiement dans l'UEMOA ;
- ✓ Mettre en œuvre la politique de change de l'UEMOA dans les conditions arrêtées par le Conseil des Ministres ;
- ✓ Gérer les réserves officielles de change des États membres de l'UEMOA.

La Banque Centrale peut conduire, dans le respect de l'équilibre monétaire, des missions ou projets spécifiques qui concourent à l'amélioration de l'environnement de la politique monétaire, à la diversification ainsi qu'au renforcement du système financier de l'UEMOA et des capacités techniques et professionnelles dans le secteur bancaire et financier.

L'objectif principal de la politique monétaire de la Banque Centrale est d'assurer la stabilité des prix. A ce titre, elle définit la politique monétaire qui permet de conserver le taux de couverture extérieure

de la monnaie à un niveau satisfaisant, et de soutenir l'activité économique des pays membres sans pression inflationniste⁶.

La BCEAO encadre la politique monétaire de chaque pays membre par l'élaboration d'objectifs de masse monétaire et de crédit fixés sur une base annuelle. Les avances statutaires aux Trésors nationaux des États membres ont été suspendues en 2001 et supprimées à compter de 2010.

Pour la conduite de la politique monétaire commune, la BCEAO s'appuie sur des mécanismes de marché et des instruments indirects de régulation de la liquidité, notamment le pilotage des taux d'intérêt et le système des réserves obligatoires.

C. Politique monétaire

La BCEAO jouit du privilège exclusif de l'émission monétaire pour l'ensemble des États-membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine. Elle émet des signes monétaires, billets et pièces de monnaie, qui ont cours légal et pouvoir libératoire dans l'ensemble des États-membres de l'Union. La création, l'émission et l'annulation des signes monétaires sont décidées par le Conseil des Ministres.

La gestion de la politique monétaire des États-membres de l'Union par la Banque Centrale consiste à ajuster la liquidité globale de l'économie en fonction de l'évolution de la conjoncture économique, pour assurer une stabilité des prix, d'une part ; et promouvoir la croissance économique, d'autre part.

Le dispositif actuel de gestion de la monnaie et du crédit s'appuie sur des mécanismes de marché et des instruments indirects de régulation de la liquidité, notamment les taux d'intérêt et le système des réserves obligatoires.

Le fonctionnement de la BCEAO repose sur :

- Des opérations d'open market : le refinancement à sept jours et à vingt-huit jours (respec-

⁶ Le Comité de Politique Monétaire de la BCEAO, lors de sa première réunion tenue le 14 septembre 2010 à Dakar, a défini l'objectif opérationnel de stabilité des prix comme un taux d'inflation annuel dans l'Union compris dans une marge de \pm un point de pourcentage (1%) autour de 2%, à un horizon de vingt-quatre (24) mois. La cible d'inflation de la BCEAO se situe dans l'intervalle 1%-3%.

tivement chaque semaine et chaque mois pour les banques soumises aux réserves obligatoires) attribué à des taux variables ; le taux minimum de soumission considéré par la BCEAO comme son taux directeur (3% actuellement⁷). Les adjudications prévues sont en général calibrées en fonction des prévisions des besoins de liquidités faites par la BCEAO sur l'échéance des opérations ;

- Des guichets de prêt permanents : le refinancement de 1 à 7 jours ou de 90 à 360 jours contre des titres d'État et des demandes de crédit dont les échéances varient de 5 à 20 ans, à la demande des banques (guichet de prêt marginal). Les taux de ces guichets sont supérieurs au taux directeur de 200 points de base⁸. À compter de juin 2017, le recours au guichet de prêt a été plafonné à deux fois les fonds propres de la contrepartie.

Le taux d'intérêt minimum de soumission aux opérations d'open market (appels d'offres) et le taux d'intérêt applicable sur le guichet de prêt marginal (taux de pension), dont les niveaux sont fixés par le Comité de Politique Monétaire, sont respectivement de 3% et 5%, et constituent les deux principaux taux directeurs de la BCEAO.

D. Système monétaire

La zone Franc est caractérisée par des principes fondateurs au nombre de quatre (4). Ces principes ont été énoncés dans la convention de coopération monétaire entre les États-membres de la zone d'émission de la Banque des États de l'Afrique centrale et la France du 23 novembre 1972, ainsi que dans l'accord de coopération entre les pays membres de l'Union monétaire ouest-africaine et la France du 4 décembre 1973.

Les 4 grands principes de la zone Franc sont :

- **Une garantie du Trésor français pour la convertibilité illimitée de la monnaie Banque Centrale** : les monnaies émises par les instituts d'émission de la zone franc ont une convertibilité sans limite garantie par le Trésor français. Depuis la réforme du 21 décembre 2019, les comptes d'opérations ouverts auprès du Trésor français par chaque Banque Centrale de la zone ont été fermés. Ce changement ne remet pas en cause la garantie de convertibilité illimitée de la monnaie par la France (BCEAO, décembre 2019).
- **Une parité fixe avec l'euro de 1 Euro pour 655,957 FCFA** : la parité de la monnaie de la zone avec l'euro est fixe et définie pour chaque sous-zone. Les monnaies de la zone sont convertibles entre elles, à des parités fixes, sans limitation de montants. Le passage à l'euro s'est traduit par une simple substitution de l'ancrage au franc français par l'ancrage à l'euro, à parité équivalente, soit 655,957 FCFA = 1 euro (la parité étant identique pour les sous-zones Afrique de l'Ouest et Afrique Centrale).
- **Le transfert gratuit et illimité des réserves** : les transferts sont, en principe, libres à l'intérieur de la Zone.
- **La centralisation des réserves** : Entre septembre 2005 et décembre 2019, les États de la Zone Franc se devaient de centraliser 50 % de leurs avoirs extérieurs nets (réserves de change) sur leur compte d'opérations auprès du Trésor Français. Comme indiqué supra, la France et les pays de l'UEMOA ont acté, entre fin décembre 2019 et mai 2020, l'arrêt de la centralisation de ces réserves de change au Trésor français, la fermeture du compte d'opérations, et le transfert à la BCEAO des ressources disponibles dans le compte (BCEAO, décembre 2019).

⁷ La BCEAO a relevé son taux directeur, taux d'intérêt minimum de soumission aux appels d'offres d'injection de liquidité, à quatre reprises depuis juin 2022 : +25 pdb le 16 juin 2022 (de 2% à 2,25%), +25 pdb le 16 septembre 2022 (de 2,25% à 2,5%), +25 pdb le 16 décembre 2022 (de 2,5% à 2,75%) et de 25 pdb le 1^{er} mars 2023 (de 2,75% à 3%) (BCEAO, mars 2023).

⁸ Avec la même temporalité, le taux de guichet de prêt marginal a été relevé de 100 points de bases entre juin 2022 et mars 2023, passant de 4% à 5% (BCEAO, mars 2023).

1.4.2 Politique et réglementation de change

Comme précédemment énoncé, dans le cadre des accords monétaires entre l'UEMOA et la France, les États de l'UEMOA bénéficient de la parité fixe entre l'euro et la devise de l'Union, ainsi que de la garantie de convertibilité illimitée.

En matière de relations financières extérieures, le règlement n° 09/2010/CM/UEMOA relatif aux relations financières extérieures des États membres de l'UEMOA du 1^{er} octobre 2010 prévoit les dispositions suivantes :

- Les opérations de change en euro entre la BCEAO et les banques commerciales établies au sein de l'Union s'effectuent à un taux fixe, ainsi que toute opération de change effectuée par un opérateur économique. En outre, les cours d'achat et de vente des autres devises sont établis sur la base des cours de l'euro sur le marché des changes ;
- Toutes opérations de change, mouvements de capitaux et règlements de toute nature en direction de l'étranger (en dehors de l'UEMOA) doit passer par la BCEAO ou des intermédiaires agréés par le Ministère chargé des finances ;
- Les paiements (sauf les transactions en or, l'émission, la publicité et l'offre d'instruments financiers) et les transferts de capitaux à l'intérieur de l'UEMOA sont libres ;
- Les principales modalités de la réglementation commune des changes vis-à-vis des pays tiers (en dehors de l'UEMOA) sont les suivantes :
 - les transferts de fonds pour la couverture des opérations liées aux transactions courantes sont totalement libres sur présentation de documents justificatifs,
 - obligation de rapatriement des recettes d'exportations et leur cession à la BCEAO ou un intermédiaire habilité, dans les cent vingt (120) jours qui suivent l'expédition des marchandises,
 - les entrées de capitaux en provenance de tout pays sont libres,
 - les sorties de capitaux à destination des pays tiers, autres que l'amortissement de dettes ainsi que le remboursement de crédits commerciaux et industriels, le transfert du produit de la liquidation d'investissements ou de la vente de valeurs mobilières étrangères par les non-résidents, les règlements requis sur les instruments dérivés de change, de matières premières ou de produit de base⁹, font l'objet d'une demande d'autorisation de change, soumise au Ministre chargé des finances sur présentation des pièces justificatives.¹⁰
- Les opérations d'importations et d'exportations doivent obligatoirement être domiciliées auprès d'un intermédiaire agréé.

1.4.3 Politique économique

La bonne marche de l'union économique et monétaire impose une coordination efficace des politiques économiques mises en œuvre dans les États-membres dans l'optique d'assurer d'une part, une stabilité du cadre macroéconomique à travers des politiques budgétaires cohérentes avec la politique monétaire commune conduite par la Banque

Centrale, et d'autre part, un développement économique harmonieux par la mise en œuvre de politiques sectorielles communes.

Considérant que leurs politiques économiques sont une question d'intérêt commun, les États-membres de l'UEMOA entendent assurer une coordination de

⁹ Les instruments doivent être adossés à des transactions commerciales et financières dont la nature est précisée par une Instruction de la BCEAO
¹⁰ Voir article 7 du Règlement N° 09/2010/CM/UEMOA relatif aux relations financières extérieures des États membres de l'UEMOA.

celles-ci en vue de la réalisation des objectifs de l'Union.

A. Le dispositif de surveillance multilatérale et les critères de convergence

L'exercice de la surveillance multilatérale repose sur les critères de convergence définies par l'Acte additionnel n°01/2015/CCEG/UEMOA du 19 janvier 2015 portant Pacte de Convergence, de Stabilité, de Croissance et de Solidarité (PACSCS) entre les États-membres de l'UEMOA, qui est venu compléter le dispositif de surveillance multilatérale des politiques économiques.

Ce pacte est défini comme un engagement formel souscrit par les États-membres, en vue de renforcer la surveillance de leurs politiques macroéconomiques, en particulier les politiques budgétaires, grâce à la définition de modalités précises d'adoption, de mise en œuvre et d'évaluation des programmes pluriannuels de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité ainsi que d'un mécanisme de sanctions.

Le pacte de convergence est un instrument de renforcement du dispositif de surveillance multilatérale. Il vise notamment à renforcer la convergence des économies des États-membres, à conforter la stabilité macroéconomique, à accélérer la croissance économique et à approfondir la solidarité entre les États membres.

Les États-membres sont tenus de soumettre au Conseil des Ministres, des programmes quinquennaux glissants de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité, destinés à respecter à moyen terme les critères de convergence définis dans le pacte.

Le PACSCS prévoit deux catégories de critères :

- Une première catégorie composée de trois (3) critères, dits de premier rang (avec un critère clé relatif au solde budgétaire), dont le non-respect entraîne la formulation explicite de directives par le Conseil des Ministres à l'égard de l'État

concerné, d'élaboration et de mise en œuvre d'un programme rectificatif. Le non-respect du critère clé est susceptible de déclencher le mécanisme de sanctions.

- Une deuxième catégorie comprenant deux (2) critères, dits de second rang, qui constituent des repères indicatifs faisant l'objet d'un suivi rigoureux du fait du rôle déterminant qu'ils jouent dans la réalisation de l'objectif de viabilité des économies. Leur non-respect n'entraîne ni sanction ni formulation de recommandation par les organes de direction de l'UEMOA. Cependant, leur respect joue un rôle important dans la stabilité macroéconomique de l'Union et ils peuvent servir dans la formulation de recommandations pour le respect des critères de premier rang.

Les critères de convergences sont les suivants :

- **Les critères de premier rang :**
 - o Ratio du solde budgétaire global, dons compris, rapporté au PIB nominal (critère-clé) : il doit être supérieur ou égal à -3 % à partir de 2019 ;
 - o Taux d'inflation annuel moyen : il doit être de 3 % au maximum par an ;
 - o Ratio de l'encours de la dette totale (intérieure et extérieure) rapporté au PIB nominal : il ne doit pas excéder 70 % à partir de 2019.
- **Les critères de second rang :**
 - o Ratio de la masse salariale sur les recettes fiscales : il ne doit pas excéder 35 % à partir de 2019 ;
 - o Taux de pression fiscale : il doit être supérieur ou égal à 20 % à partir de 2019.

B. Le marché commun

En vue de renforcer l'intégration économique régionale, les États-membres de l'UEMOA ont conve-

nu, dans le cadre du traité fondateur de l'Union, de mettre en place un marché commun.

Ce marché commun est basé sur la libre circulation des personnes, des biens, des services, des capitaux et le droit d'établissement des personnes exerçant une activité indépendante ou salariée, ainsi que sur un tarif extérieur commun et une politique commerciale commune.

Dans le but de faire de l'objectif du marché commun une réalité, l'Union poursuit la réalisation progressive des objectifs suivants :

- L'élimination des droits de douane, des restrictions quantitatives à l'entrée et à la sortie, des taxes d'effet équivalent et de toutes autres mesures susceptibles d'affecter les transactions entre les pays membres ;
- La mise en place d'un Tarif Extérieur Commun (TEC) ;
- L'institution de règles communes de concurrence applicables aux entreprises publiques et privées ainsi qu'aux aides publiques ;
- L'application effective des principes de liberté de circulation des personnes, d'établissement et de prestation de services ainsi que du principe de liberté de mouvement des capitaux qui est vital pour le développement du marché financier régional ;
- L'harmonisation et la reconnaissance mutuelle des normes techniques ainsi que des procédures d'homologation et de certification du contrôle de leur observation.

1.5 Population au sein de l'UEMOA

La population totale de l'UEMOA a augmenté régulièrement ces dernières années, passant de 133 millions en 2020 à 141 millions d'habitants en 2022, correspondant à une croissance annuelle moyenne

C. Les politiques sectorielles

Les politiques sectorielles prévues par le Traité sont le reflet de l'un des objectifs de l'Union, qui est d'assurer les conditions d'un développement équilibré et durable des États membres.

Les politiques communautaires sont axées sur les domaines de l'agriculture, de l'aménagement du territoire, de l'artisanat, de l'éducation, de l'élevage, de l'énergie, de l'environnement et eau, des finances publiques, de l'industrie, du marché commun, des mines et pétrole, de la pêche, du domaine socio-culturel, des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC), du tourisme et des transports.

Outre l'élaboration de directives et de textes communautaires, devant encadrer l'activité et promouvoir le développement dans ces différents domaines, l'Union poursuit l'atteinte des objectifs fixés dans le cadre des politiques sectorielles à travers son Programme Economique Régional (PER).

Élaboré en 2004, le PER a pour objectif de renforcer le processus d'intégration régionale et de soutenir la croissance économique à travers la réalisation de projets structurants et intégrateurs dans tous les pays membres de l'Union. Il s'agit d'un programme quinquennal, glissant, actualisé chaque année.

Au cours de la première phase (2006-2010), soixante-trois (63) projets intégrateurs pour un total d'environ 3 470 milliards de FCFA ont pu être réalisés. Le PER II, toujours en cours, est constitué de 102 projets intégrateurs d'un coût total estimé de 7 102 milliards de FCFA à fin décembre 2022.

de 2,89%. La population totale de l'UEMOA devrait dépasser les 145 millions en 2023 et se rapprocher des 150 millions en 2024.

■ **Tableau 1. Population totale de l'UEMOA et population par pays**

	Période	Données
	2024 (Proj)	149 458
	2023(Proj)	145 302
	2022	141 259
	2021	137 316
	2020	133 430
Benin		13 713
Burkina Faso		23 251
Côte d'Ivoire		28 873
Guinée-Bissau		2 151
Mali		23 294
Niger		27 203
Sénégal		17 763
Togo		9 054

Source : Banque Mondiale, *Population estimates and projections (Mai 2023)*

La population est également de plus en plus urbanisée même si un seul pays, en l'occurrence la Côte d'Ivoire, dépasse les 50 % de taux d'urbanisation en 2022. Avec le développement des infrastructures, les zones urbaines sont de plus en plus étendues et

continuent d'attirer des travailleurs originaires des zones rurales. Cette urbanisation demeure disparate selon le pays et peut parfois dissimuler le poids important des capitales qui peuvent concentrer une bonne partie de la population urbaine.

■ **Tableau 2. Profil et répartition de la population de l'UEMOA**

	Période	Données
Population totale de l'UEMOA (en milliers)	2022	141 259
	2020	133 430
	2015	115 107
Taux de croissance annuel moyen	2015 - 2022	2,97%
Proportion Homme-Femme	2022	50,20% - 49,80%
Taux d'urbanisation par pays en 2022		
Bénin		49,5%
Burkina Faso		31,9%
Côte d'Ivoire		52,7%
Guinée-Bissau		45,0%
Mali		45,4%
Niger		16,9%
Sénégal		49,1%
Togo		43,9%

Source : Banque Mondiale, *Population estimates and projections (Mai 2023)*

1.6 Emploi dans l'UEMOA

A. Population active

Selon le Bureau International du Travail (BIT), la population active est définie comme de la population en âge de travailler, c'est-à-dire âgée de plus de 15 ans, et qui occupe un emploi ou est en recherche d'emploi.

Dans les pays de la zone UEMOA, la population active en milieu rural est en général plus importante qu'en milieu urbain.

Cela s'explique principalement par la participation de ces populations aux tâches agricoles. Seuls le Sénégal et la Côte d'Ivoire, deux des pays ayant les plus forts taux d'urbanisation (voir tableau 2) ont des populations actives urbaines plus importantes que leurs populations rurales actives. Du point de vue du genre, la population des hommes parmi les actifs est plus importante que celle des femmes.

■ **Tableau 3. Situation de la population active dans les États membres de l'UEMOA (2022)**

	Population active Totale	Part population active dans la population en âge de travailler (%)	Hommes -- Femmes	Urbain -- Rural ¹¹
Bénin	4811	62,59	2635 -- 2176	2 226 -- 2 759
Burkina Faso	8365	65,55	4579 -- 3785	2 083 -- 5 451
Côte d'Ivoire	10787	65,45	6104 -- 4683	4 693 -- 3 857
Guinée-Bissau	705	55,92	387 -- 318	341 -- 466
Mali	8054	67,50	4845 -- 3209	1 929 -- 5 412
Niger	9848	73,46	5715 -- 4133	1 537 -- 7 331
Sénégal	5199	51,28	3172 -- 2026	2 364 -- 1 894
Togo	3083	58,02	1589 -- 1494	1 215 -- 1 603

Source : Organisation internationale du Travail, ILOSTAT (Mai 2023)

B. Taux de chômage

Selon l'OIT, le taux de chômage correspond au nombre de personnes au chômage, exprimé en pourcentage de la population active, c'est-à-dire des personnes âgées de 15 ans et plus, disponibles pour un nouvel emploi et cherchant activement un emploi.

Le tableau 4 montre que le taux de chômage dans les différents États-membres de la zone UEMOA varie entre 0,5 % et 5,2 %, ce qui reste relativement peu élevé. Les plans nationaux de développement et les investissements privés peinent cependant à créer des emplois formels dans ces pays. Aussi, l'emploi y est-il essentiellement composé d'emplois informels et souvent précaires, ce qui doit amener à relativiser les chiffres du chômage observés au sein de l'Union.

¹¹ Données de 2020 (dernières données disponibles)

■ **Tableau 4. Situation du chômage dans les États membres de l'UEMOA (2022)**

	Total	Homme-femme	Urbain-Rural ¹²
Bénin	1,65%	1,39% -- 1,97%	2,2 -- 1,1
Burkina Faso	5,18%	5,18% -- 5,17%	8 -- 3,7
Côte d'Ivoire	2,64%	2,13% -- 3,29%	5,8 -- 0,7
Guinée-Bissau	3,58%	3,96% -- 3,13%	11-- 3,6
Mali	2,76%	2,74% -- 2,80%	9,2 -- 7,2
Niger	0,53%	0,64% -- 0,39%	2,7 -- 0,2
Sénégal	3,43%	3,28% -- 3,68%	5,5 -- 1,3
Togo	4,07%	4,92% -- 3,16%	6,4 -- 2,1

Source : Organisation Internationale du Travail, ILOSTAT (Mai 2023)

¹² Données de 2020 (dernières données disponibles)

2. SITUATION RÉCENTE DANS LE SECTEUR RÉEL ET PERSPECTIVES

2.1 Évolution du produit intérieur brut de l'UEMOA

La pandémie de COVID-19 a fortement ralenti la croissance dans la zone UEMOA durant l'année 2020, la faisant passer à 1,7 % après huit années de croissance soutenue (autour de 6 % par an) depuis 2012.

En 2021, le PIB de l'UEMOA a retrouvé un niveau de croissance comparable à l'avant COVID-19, en raison d'une reprise des activités économiques au sein des pays de l'Union à la suite de la levée des mesures de couvre-feu et l'adoption de plans nationaux de relance. La croissance de la zone s'établissait à 6,1% en 2021 et 5,9% en 2022. Ce regain de croissance est dû à la bonne tenue de l'activité économique, notamment dans le secteur tertiaire,

avec une contribution à la croissance de 4,5 et 3,7 points de pourcentage, en 2021 et 2022 respectivement. Le secteur secondaire a également contribué à cette croissance, avec un apport de 1,4 point de pourcentage en 2021 et 0,9 point de pourcentage en 2022. En effet, les pays de l'UEMOA ont poursuivi des chantiers d'envergure, notamment le Sénégal (construction de la plateforme pétrolière), le Bénin et le Niger (construction de pipelines pour l'exportation du pétrole brut nigérien).

La croissance devrait s'accélérer en 2023 et 2024 pour atteindre 6,3% puis 6,9% (BCEAO, Rapport sur la politique monétaire – Juin 2023).

Tableau 5. Évolution du PIB nominal et croissance réelle dans l'UEMOA

	2017	2018	2019	2020 (est.)	2021 (est.)	2022 (est.)
PIB nominal (en milliards FCFA)	78 229,4	83 552,7	89 338,0	92 866,1	100 718,3	111 541,8
Poids des secteurs dans le PIB (en % du PIB)						
Poids sectoriels						
Secteur primaire	22,3	23,1	22,2	23,1	22,2	22,8
Secteur secondaire	20,5	20,3	21,5	21,6	21,6	21,5
Secteur tertiaire	57,2	56,6	56,3	55,2	56,1	55,8
Facteurs de la demande						
Consommation finale	83,1	81,9	81,1	81,5	80,8	79,7
Investissement	22,9	24,5	24,6	23,7	25,6	29,0
Exportations	22,7	22,9	23,3	22,1	23,4	24,2
Importations	-28,7	-29,2	-28,9	-27,3	-29,8	-32,8
Taux de croissance réelle du PIB (en %)	6,5	5,6	5,9	1,7	6,1	5,9
Contribution sectorielle à la croissance du PIB (en points de %)						
Secteur primaire	1,8	1,8	0,7	1,0	0,2	1,3
Secteur secondaire	1,5	1,6	1,9	0,1	1,4	0,9
Secteur tertiaire	3,2	2,2	3,3	0,6	4,5	3,7
Contribution des facteurs de la demande à la croissance du PIB (en points de %)						
Consommation finale	4,2	4,9	3,6	3,0	2,9	2,6
Investissement	1,3	2,5	2,5	1,5	4,4	4,6
Commerce extérieur	1,1	-1,0	-0,3	-2,7	-1,2	-1,3

Source : BCEAO

2.1.1 Sur le plan sectoriel

Pour l'année 2022, le secteur tertiaire est celui ayant contribué le plus à la croissance, à hauteur de 3,7 points, ressortant toutefois en repli par rapport à l'année 2021.

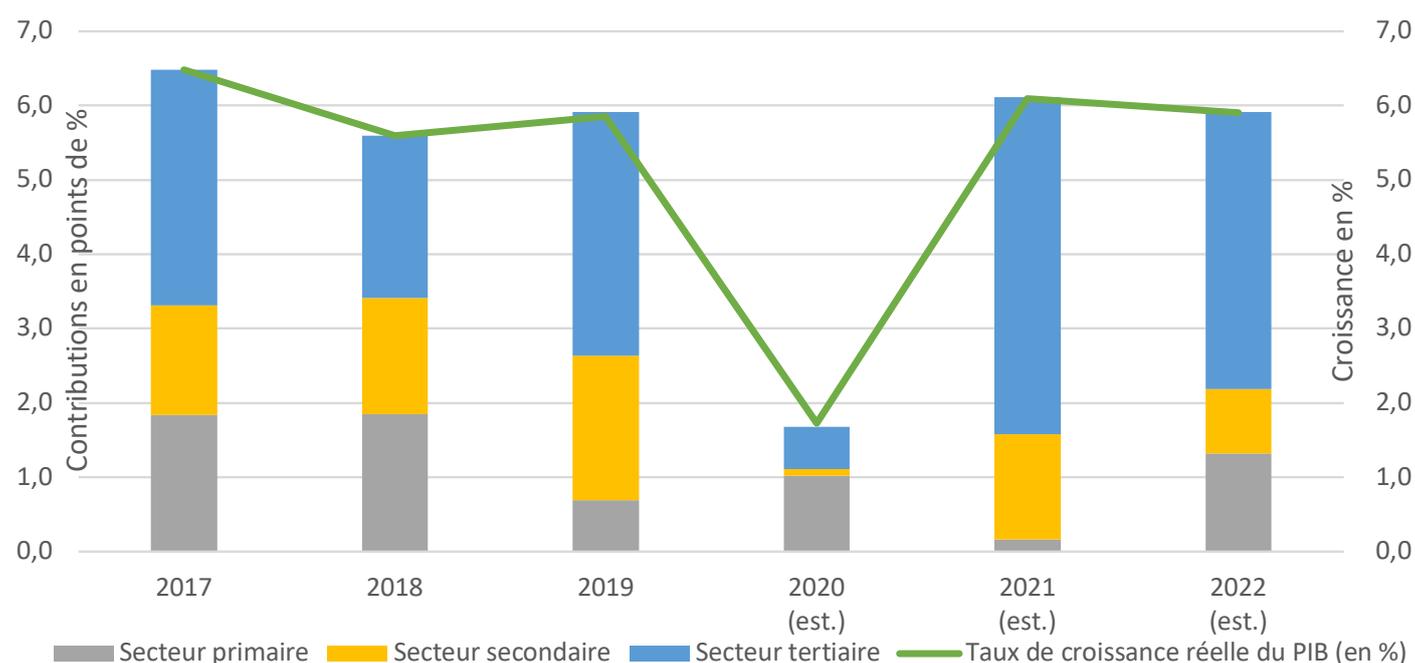
Le secteur secondaire a contribué à hauteur de 0,9 point, sa part de contribution diminuant par rapport à l'année 2021.

Enfin, la contribution du secteur primaire apparaît en hausse par rapport à 2021, ressortant à 1,3 points après 0,2 en 2021.

La croissance en 2021 avait été tirée par le secteur tertiaire. Sa contribution à la croissance du PIB était

passée de 0,6 point en 2020 à 4,5 en 2021. Les activités de « Commerce, restaurant et hôtels », « Banques, assurances et autres services marchands » et « Transports, entrepôts et communications », qui avaient été affectées en 2020 en raison des couvre-feux et des restrictions de voyage, ont été relancé en 2021. Le secteur secondaire avait également connu une relance et contribué à hauteur de 1,4 point à la croissance en 2021 après une contribution faible en 2020 (+0,1 point). La contribution du secteur primaire à la croissance avait cependant ralenti en 2021, à 0,2 point alors que le secteur avait contribué à hauteur de 1,0 point en 2020.

Figure 1. Taux de croissance économique réel (en %) et contributions sectorielles (en points de %)



Sources : BCEAO

2.1.2 Du côté de la demande

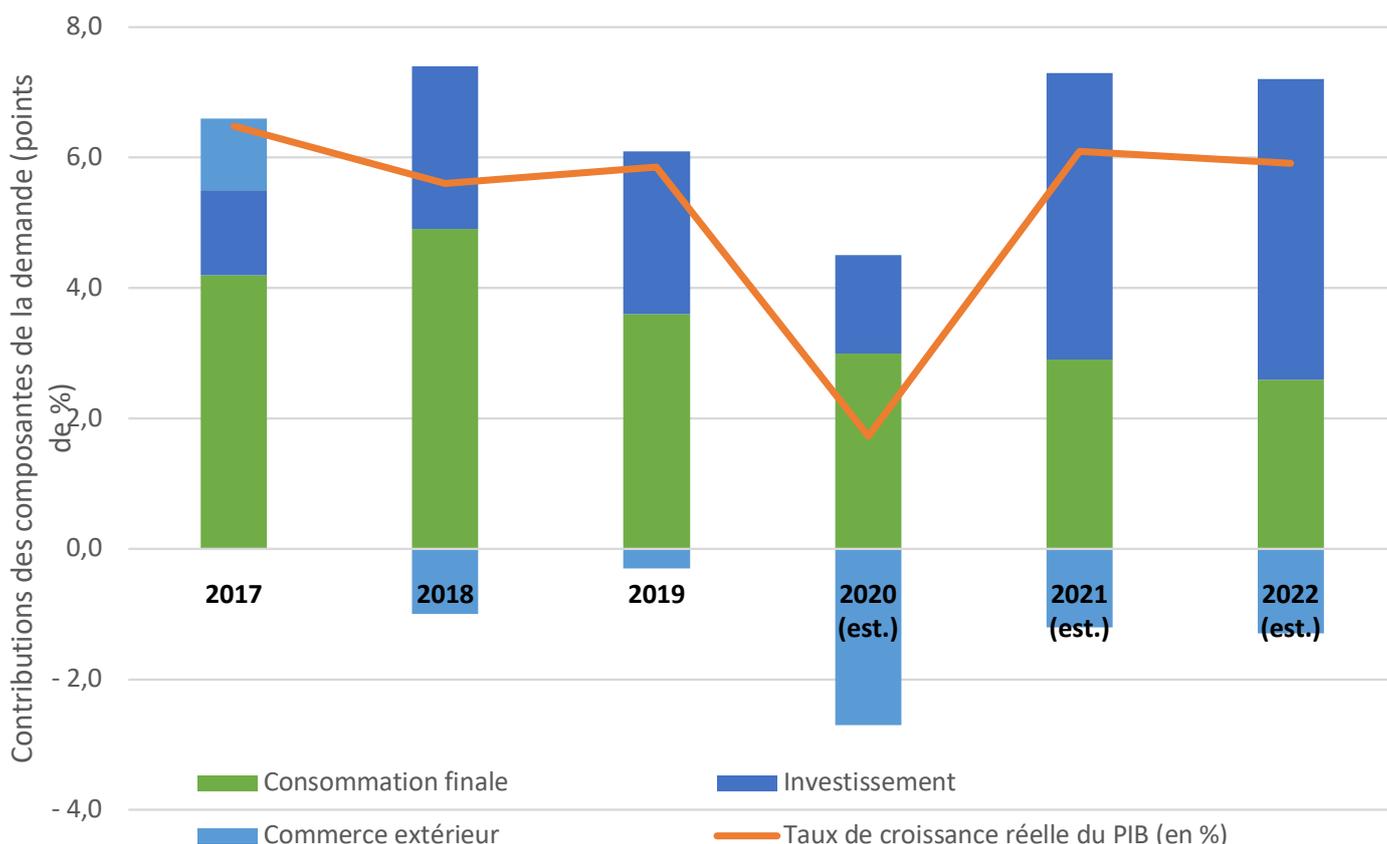
L'analyse de la croissance en termes de demande montre que la contribution de la consommation finale s'est détériorée en 2022. En effet, après une

contribution de 2,9 points en 2021, sa contribution est passée à 2,6 points en 2022.

La contribution de l'investissement à la croissance s'est quant à elle améliorée. De 4,4 points en 2021, elle est passée à 4,6 points en 2022.

Le commerce extérieur contribue toujours négativement à la croissance en 2022 mais dans une moindre mesure par rapport à 2020. En effet, sa contribution est passée de -2,7 points en 2020 à -0,9 point en 2021 avant de s'établir à -1,3 point en 2022.

Figure 2. Taux de croissance économique réel (en %) et contributions des composantes de la demande (en points de %)



Source : BCEAO

2.2 Respect des critères de convergence de l'UEMOA

Au titre de la surveillance multilatérale, selon le rapport de juin 2023, l'évolution des indicateurs macroéconomiques peut se résumer comme suit :

1. Le ratio solde budgétaire global, dons compris, rapporté au PIB nominal de l'Union serait de -6,7 % en 2022 contre -5,4% en 2021.
2. Le taux d'inflation annuel moyen de l'Union se situerait à 7,4 % en 2022 contre 3,6% en 2021.
3. L'encours de la dette publique totale de l'Union en 2022 représenterait 57,6 % du PIB nominal, contre 54,4 % en 2021
4. Le ratio de la masse salariale sur les recettes fiscales de l'Union en 2022 serait de 39,3 %, contre 40,4 % en 2021
5. Le taux de pression fiscale de l'Union en 2022 serait de 13,8 % contre 13,6 % en 2021.

■ **Tableau 6. Nombre d'États ne respectant pas les critères de convergence**

	Norme	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Premier rang							
Solde budgétaire global (dons compris) / PIB nominal	$\geq -3\%$	4	5	4	8	8	8
Taux d'inflation annuel moyen	$\leq 3\%$	0	0	0	0	6	7
Encours de la dette publique intérieure et extérieure / PIB nominal	$\leq 70\%$	0	0	0	1	1	1
Second rang							
Masse salariale/Recettes fiscales	$\leq 35\%$	6	7	6	7	7	7
Taux de pression fiscale	$\geq 20\%$	8	8	8	8	8	8

Source : Commission de l'UEMOA, Rapport semestriel d'exécution de la surveillance multilatérale, juin 2023

2.3 Situation monétaire

La masse monétaire a continué de croître en 2022, dans la lancée de sa croissance soutenue de 12,8% en moyenne par an sur la période 2015-2021. Elle a connu une croissance de 11,34% en 2022, s'établissant à 46 162,1 milliards de FCFA, contre 41 458,8 en 2021.

Cette augmentation de la masse monétaire est tirée notamment par une croissance de 20,1% du crédit intérieur qui est passé de 43 080,1 en 2021 à 51 760,0 en 2022. Le crédit intérieur avait déjà doublé entre 2015 et 2021, passant de 21 196,4 milliards de FCFA à 43 080,1 milliards de FCFA sur la période.

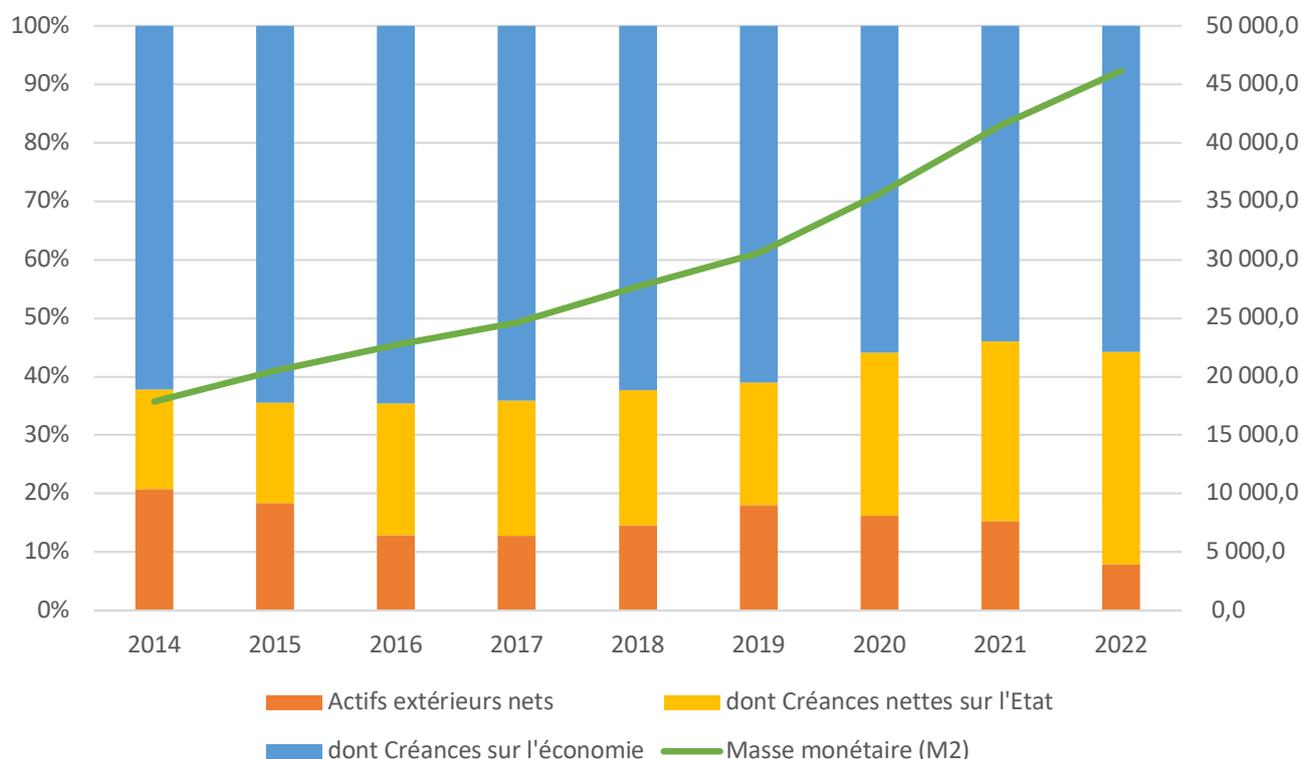
Toutefois, cette croissance de la masse monétaire est limitée par les actifs extérieurs nets, qui ont diminué entre 2021 et 2022, passant de 7 746,6 à 4 458,0 milliards de FCFA et représentant une baisse de 42,5%. La croissance des actifs extérieurs nets avait ralenti depuis 2020, après une progression importante entre 2017 et 2019, période où les émissions d'euro bonds de la Côte d'Ivoire et du Sénégal leur avaient permis de croître de 24,0 % en moyenne par an.

■ **Tableau 7. Évolution de la situation monétaire consolidée des institutions monétaires de l'UEMOA**

(En milliards de FCFA)	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Actifs extérieurs nets	4 753,6	3 658,0	4 035,8	5 132,6	6 939,4	7 137,5	7 746,6	4 458,0
Créances intérieures	21 196,4	24 715,7	27 438,0	30 021,8	31 626,3	36 981,0	43 080,1	51 760,0
Créances nettes sur l'État	4 479,3	6 387,2	7 276,8	8 110,5	8 118,1	12 344,2	15 650,9	20 380,0
Créances sur l'économie	16 717,1	18 328,5	20 161,2	21 911,4	23 508,2	24 636,8	27 429,2	31 380,0
Masse monétaire (M2)	20 531,1	22 717,3	24 647,4	27 726,9	30 600,5	35 656,9	41 458,8	46 162,1

Source : BCEAO (Avril, 2023)

Figure 3. Évolution de la masse monétaire (milliards de FCFA) et de ses composantes (% de la masse monétaire)



Source : BCEAO (Avril, 2023)

2.4 Système bancaire et marchés financiers

2.4.1 L'environnement bancaire

Le système bancaire de l'UEMOA comptait, à fin décembre 2022, 156 établissements de crédit agréés, soit 133 banques et 23 établissements financiers à caractère bancaire¹³. Au 31 décembre 2021, l'Union comptait une unique banque de moins, la Banque Postale du Burkina ayant obtenu auprès des au-

torités bancaires de l'UEMOA son agrément afin d'exercer en qualité de banque en septembre 2022.

Le nombre de Guichets Automatiques de Banque (GAB) a régulièrement progressé ces dernières années. Il est ainsi passé de 2 708 unités en 2017 à 3 676 unités en 2020 avant d'atteindre 3 801 unités au 31 décembre 2021¹⁴.

Tableau 8. Évolution en milliards de FCFA de l'actif des banques commerciales de l'Union

(Mds de FCFA)	2015	2016	2017	2018	2019	2020*	2021*
Total de l'actif	28 232,1	32 574,1	35 365,4	37 639,7	41 559,2	47 268,9	55 356,0

Source : Rapport Annuel de la Commission bancaire de l'UMOA 2021

¹³ BCEAO – <https://www.bceao.int/fr/content/paysage-bancaire>

¹⁴ Commission Bancaire de l'UMOA – Rapport Annuel Commission Bancaire 2021, Juillet 2022

(*) : Données provisoires

Selon les statistiques de la Commission bancaire de l'UMOA, l'actif des banques commerciales a été multiplié par 2 entre 2015 et 2021.

Les emplois ont atteint 47 080,7 milliards de FCFA à fin décembre 2021 contre 41 135,0 milliards à fin 2020. Cette évolution résulte de la hausse des cré-

aits à la clientèle (+12,5%) et des titres de placement (+18%).

Les ressources bancaires ont augmenté pour atteindre 45 631,5 milliards de FCFA à fin décembre 2021 contre 38 284,6 milliards de FCFA à fin décembre 2020. Cela est en partie dû à la hausse concomitante des dépôts et emprunts (+6416,5 milliards, +19,6%) et du renforcement des fonds propres (+720,0 milliards, +17,5%).

2.4.2 Microfinance

Au 31 mars 2022, l'UMOA dénombrait 508 Systèmes Financiers Décentralisés (SFD), permettant l'accès à des services financiers à 17 284 110 personnes au travers de 4 370 points de service sur le 1^{er} trimestre de 2022¹⁵. En comparaison du 1^{er} trimestre de 2021, le nombre de SFD et de points de service (respectivement 523 et 4 435 en mars 2021) a diminué tandis que le nombre de bénéficiaires a augmenté (16 082 528 bénéficiaires sur le 1^{er} trimestre de 2021)¹⁶.

L'examen des indicateurs d'intermédiation montre que les SFD de l'Union ont maintenu la dynamique de croissance de leurs activités, en termes de collecte de dépôts et d'ouverture de comptes en faveur de leur clientèle. La baisse d'octroi de crédits observable sur le 1^{er} trimestre de 2022 est saisonnière.

Elle apparaît chaque année après les fêtes de fin d'année en raison de la forte activité de crédit enregistrée à ces occasions¹⁷. Il est donc préférable de comparer ces indicateurs sur un intervalle d'un an.

A fin mars 2022, le montant des dépôts collectés sur le 1^{er} trimestre s'est élevé à 2 076 842,5 millions de FCFA contre 1 740 809,9 millions de FCFA une année plus tôt, soit une augmentation de 19,3%. Le montant moyen des dépôts par membre était lui de 120 159 FCFA sur le 1^{er} trimestre de 2022, contre 108 407 FCFA un an plus tôt (+10,8%).

L'épargne recueillie par les SFD de l'UEMOA représentait en mars 2022 5,3% de la totalité collectée par les établissements de crédit de l'Union, contre 5,2% un an plus tôt.

2.4.3 Le marché financier de l'UEMOA

Le marché financier de l'UEMOA est structuré autour du marché des titres de créances (obligations publiques et privées) et du marché des actions. Le marché régional des titres publics a deux (2) composantes : le marché par adjudication et le marché par syndication.

Le marché des titres publics par adjudication est organisé et régulé par la BCEAO à travers UMOA-

Titres tandis que les titres publics par syndication, les obligations privées et les actions sont, quant à eux, régulés par l'Autorité des Marchés Financiers de l'UMOA (AMF-UMOA Ex CREPMF) et organisés par la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) et le Dépositaire Central/Banque de Règlement (DC/BR).

¹⁵ BCEAO – Situation de la microfinance dans l'UMOA au 31 mars 2022

¹⁶ BCEAO – Situation de la microfinance dans l'UMOA au 31 mars 2021

¹⁷ BCEAO – Situation de la microfinance dans l'UMOA au 31 mars 2021

- **Organisation du marché par syndication**

Le marché financier régional de l'UEMOA se caractérise par une organisation mixte. En effet, il se compose d'un pôle public constitué de l'Autorité des Marchés Financiers de l'UMOA (AMF-UMOA Ex CREPMF) et d'un pôle privé qui comprend d'une part, les structures centrales que sont la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) et le Dépositaire Central/Banque de Règlement (DC/BR) et, d'autre part, les intervenants commerciaux.

L'AMF-UMOA est le régulateur du marché financier régional de l'UEMOA. Ses missions sont, entre autres, de :

- Assurer l'autorisation et le contrôle des procédures d'appel public à l'épargne ;
- Habilitier les structures de gestion du marché et agréer les intervenants commerciaux ;
- Homologuer les tarifs des intervenants commerciaux ;
- Réglementer le fonctionnement du marché ;
- Assurer la surveillance de la régularité des opérations de bourse.

La BRVM est organisée en un site central basé à Abidjan (Côte d'Ivoire) et représentée dans chaque État-membre par une Antenne Nationale de Bourse (ANB). Les principales attributions de la BRVM sont :

- L'habilitation des intervenants boursiers pour l'exercice de leur activité ;
- La gestion du marché, notamment le fait d'assurer la centralisation des ordres d'achat ou de vente, la gestion de la côte, la diffusion des informations du marché, ainsi que la promotion et la vulgarisation de la culture financière au sein de l'UEMOA ;
- La gestion des transactions non dénouées.

Le Dépositaire Central/Banque de Règlement (DC/BR) est un établissement financier, dont le rôle est de :

- Procéder à l'habilitation des postulants à la fonction de teneur de compte ;
- Assurer le règlement des négociations et la gestion du service financier des titres ;
- Assurer la tenue des comptes courants des valeurs mobilières ouverts par les Sociétés de Gestion et d'Intermédiation (SGI) dans ses livres ;
- Assurer la conservation et la circulation scripturale des valeurs mobilières ;
- Procéder au paiement en numéraire, en qualité de banque de règlement, des soldes des transactions boursières.

Dans le cadre de l'organisation des émissions par syndication, les États confient le processus de placement des titres à un syndicat de placement, dont les membres sont constitués de SGI agréées par l'AMF-UMOA. Par ailleurs, l'émetteur choisit parmi les membres du syndicat de placement un chef de file, en charge de missions spécifiques dans le processus d'émission.

Depuis sa création, les principaux produits présents sur le marché financier régional sont les actions et les obligations. Au cours des dernières années, plusieurs nouveaux produits tels que le refinancement hypothécaire, la titrisation (Fonds Commun de Titrisation de Créances Sukuk) y ont été introduits. Les titres émis par syndication s'échangent sur le marché secondaire sur la plateforme de négociation électronique de la BRVM.

- **Organisation du marché par adjudication**

Le marché par adjudication est un compartiment du marché des titres publics, sur lequel les États-membres de l'UEMOA émettent des bons et obligations du Trésor suivant une procédure d'enchère en vue du financement de leurs budgets.

A la différence du marché par syndication, le marché par adjudication est animé par les acteurs suivants :

- La Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), qui est le régulateur de ce marché. A ce titre, elle édicte les dispositions applicables, intervient dans l'organisation des adjudications des titres publics, assure la fonction de Dépositaire Central / Banque de règlement, la compensation, le règlement et la livraison des opérations entre les intervenants possédant un compte dans ses livres, à travers sa plateforme électronique SAGETIL-UMOA¹⁸;
- Les États qui sont les émetteurs de titres de dette publique sur le marché monétaire de l'Union, sous la responsabilité du Ministre chargé des Finances ;
- UMOA-Titres, structure régionale en charge de l'émission et de la gestion des titres de dette publique, organise matériellement les émissions et apporte à ce titre, une assistance aux États membres dans la mobilisation des ressources sur les marchés de capitaux et la gestion de leur dette ;
- Les investisseurs qui sont les établissements de crédit, les SGI et les organismes financiers régionaux disposant d'un compte de règlement dans les livres de la Banque Centrale¹⁹;
- Les Spécialistes en Valeurs du Trésor (SVT) qui sont des établissements de crédit et des SGI ayant obtenu l'agrément des Ministres chargés des Finances des États membres de l'UEMOA pour agir en cette qualité et bénéficier ainsi du statut de partenaires privilégiés d'un ou plusieurs Trésors des États membres sur les opérations sur les titres de dette publique émis sur le marché régional.²⁰

Les titres émis par adjudication s'échangent sur le marché secondaire, suivant une procédure de gré à gré.

Le marché des capitaux

Organisé par la BRVM, le marché des capitaux est constitué des actions et des obligations publiques et privées.

BRVM : Présentation et rôles

La Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) est une institution financière spécialisée créée le 18 décembre 1996, conformément à une décision du Conseil des Ministres de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) prise en décembre 1993.

La BRVM est une société anonyme dotée d'une mission de service public communautaire. Cette bourse est commune aux 8 pays de l'Afrique de l'Ouest. La BRVM/DC/BR a démarré ses activités le 16 septembre 1998 à Abidjan. Ses principales missions sont les suivantes :

- L'organisation du marché boursier ;
- La publication des transactions boursières ;
- La diffusion des informations sur la Bourse ;
- La promotion et le développement du marché.

Évolution du marché des obligations et des actions sur le marché de la BRVM

Durant l'exercice boursier 2022, l'Indice BRVM composite est passé de 202,3 points le 31/12/2021 à 203,2 points le 31/12/2022. La capitalisation boursière du marché d'actions est passée de 6 085,42 milliards de FCFA à fin 2021 à 7 247,04 milliards de FCFA à fin 2022, soit une hausse de 24%.

Concernant la capitalisation boursière des obligations, elle s'est élevée à 8 926 milliards de FCFA au 31 décembre 2022 contre 7 247 milliards de FCFA l'année précédente, soit une hausse de 23,2 %. Cette hausse est le résultat de la continuité des efforts des États dans le soutien de leurs économies respectives dans un contexte fortement marqué précédemment par les conséquences au niveau mondial de la pandémie de COVID-19.

Sur la période 2015-2020, la contre-performance du marché boursier de l'UEMOA (BRVM) a montré

¹⁸ Système Automatisé de Gestion des Titres et de la Liquidité de l'Union Monétaire Ouest Africaine.

¹⁹ Tous les autres investisseurs désirant participer devront passer par les intervenants agréés.

²⁰ L'opérationnalisation des SVT dans l'UEMOA a démarré le 1^{er} mars 2016.

que le marché régional n'avait pas totalement résisté au mouvement général de baisse qui a saisi les marchés financiers du monde. Le recul en 2018 de la BRVM a été particulièrement marqué. Les valeurs préférées en 2015, orientées vers les secteurs de l'agro-alimentaires et de la boisson ainsi que de l'agro-industrie, de la consommation, de l'automobile et équipementier, et des banques, ont connu un recul. La baisse des cours sur la BRVM pourrait s'expliquer d'une part, par la prise de profit de plusieurs gros investisseurs qui avaient fait d'importantes plus-values sur leur investissement. Elle vient aussi du réajustement (rectification) après quatre (4) années de hausse intensive qu'a connu le marché (2012 à 2015) et d'autre part, de la mauvaise compréhension des différents fractionnements faits

sur le marché. De nouveaux investisseurs font de la spéculation et la plupart des sociétés cotées n'ont pas réagi face à la chute de leur capitalisation.

Plus particulièrement, l'année 2020 avait négativement impacté la BRVM, à l'image de toutes les places financières, à la suite de l'apparition du coronavirus. Le marché régional avait enregistré sa baisse trimestrielle la plus importante (-15,79 % au premier trimestre 2020) de ces 10 dernières années. Cependant, les investisseurs ont montré une confiance soutenue dans le potentiel de la BRVM qui a affiché l'un des meilleurs équilibres depuis 2016, et ce malgré la pandémie et l'élection présidentielle en Côte d'Ivoire. Plus de 35 % des sociétés cotées avait fini l'année dans le vert.

■ **Tableau 9. Évolution du marché financier de la BRVM**

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Indices BRVM 10	290	262	220	154	149	131	154	166
Indices BRVM composite	304	292	243	172	159	145	202	203
Capitalisation boursière composite (actions et obligations) en milliards de F CFA	9 079	10 216	9 806	8 274	8 973	10 419	13 332	16 486
<i>Marché Actions</i>	7 500	7 706	6 836	4 845	4 741	4 368	6 085	7 560
<i>Marché Obligations</i>	1 579	2 509	2 970	3 430	4 233	6 051	7 247	8 926
Nombre de sociétés cotées	39	43	45	45	46	46	46	46

Source : BRVM, Bulletins Officiels de la Cote

Le marché régional des titres publics

Afin de satisfaire leurs besoins de financement, les États membres de l'Union font appel à deux modes de placement des titres publics : soit par adjudication soit par syndication. Dans l'UEMOA, les adjudications de titres publics se font à prix ou taux multiples alors que les syndications se font à prix fixes.

• Évolution des émissions de titres publics

Le montant global des émissions brutes sur le marché régional de la dette publique au cours de l'année 2022 s'est élevé à 8 327 milliards FCFA, contre 7 268 milliards FCFA en 2021, soit une hausse de 14,6%. Les émissions nettes se sont établies à 4

338,0 milliards en 2022, contre 3 015,9 milliards un an plus tôt²¹.

Le compartiment des bons du Trésor a représenté 21,1 % des ressources levées sur le marché financier régional par les États, pour un montant global de 1 755,8 milliards en 2022, contre un montant de 2 055,9 milliards un an plus tôt. Les Bons de Soutien et de Résilience (BSR) ont représenté 38,7 % des ressources mobilisées sur ledit compartiment, soit 679 milliards. La maturité de 12 mois a été la plus sollicitée, avec une valeur globale d'émission de 883,2 milliards, soit 50,3% des bons émis sur la période (BCEAO, Mars 2023)²².

²¹ BCEAO, Rapport sur la politique monétaire dans l'UEMOA, Mars 2023

²² BCEAO, Rapport sur la politique monétaire dans l'UEMOA, Mars 2023

Sur le compartiment obligataire, les Trésors publics ont levé 6 570,9 milliards en 2022 contre 5 212,1 milliards en 2021. En particulier, le montant total des obligations de relance (OdR)²³ émises en 2022 s'est établi à 2 533,6 milliards, représentant 41,4% du total des émissions obligataires. Les émissions d'OdR ont porté sur les maturités de 3 ans (997,8 milliards), 5 ans (948,1 milliards), 7 ans (408,1 milliards), 10 ans (168,6 milliards) et 15 ans (11,0 milliards)²⁴.

Les conditions de financement sur le marché de la dette publique en 2022 dans la zone UEMOA se sont améliorées pour les États. Le coût moyen des ressources mobilisées a baissé tant sur le compartiment des bons que sur celui des obligations du Trésor, pour la plupart des maturités. Les taux moyens pondérés des bons de maturités de 6 mois et 12 mois ont baissé de 0,47 point et 0,12 point respectivement. Les taux de rendement des obligations ont également baissé sur les maturités de 5 ans (-0,23 point), 10 ans (-0,25 point) et 15 ans (-0,17 point)²⁵.

Tableau 10. Émissions brutes sur le marché financier régional des titres publics

(En milliards de FCFA)	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Bons	1 578,2	1 489,4	1 645,1	2 268,1*	2 055,9	1 756
Obligations	2 121,9	1 788,2	2 783,8	4 982,7	5 212,1	6 571
<i>Par adjudication</i>	1 165,1	943,9	1 775,0	3 237,7	3 495,6	3 499
<i>Par syndication</i>	956,8	844,3	1 008,8	1 745,0	1 716,5	3072
Total	3 700,1	3 277,6	4 428,9	7 250,8	7 268,0	8 327

Source : BCEAO, Rapport sur la politique monétaire dans l'UMOA, Mars 2023

(*) : Hors bons COVID-19

- **Évolution de l'encours de la dette sur le marché régional**

L'encours global des titres publics est ressorti à 21 335,5 milliards de FCFA à fin décembre 2022, soit

19,4% du PIB (contre 16 997,5 milliards de FCFA à fin décembre 2021, ce qui représentait 17,0 % du PIB). La structure de cet encours reste dominée par les obligations du Trésor qui ont représenté 95,7 % du total²⁶.

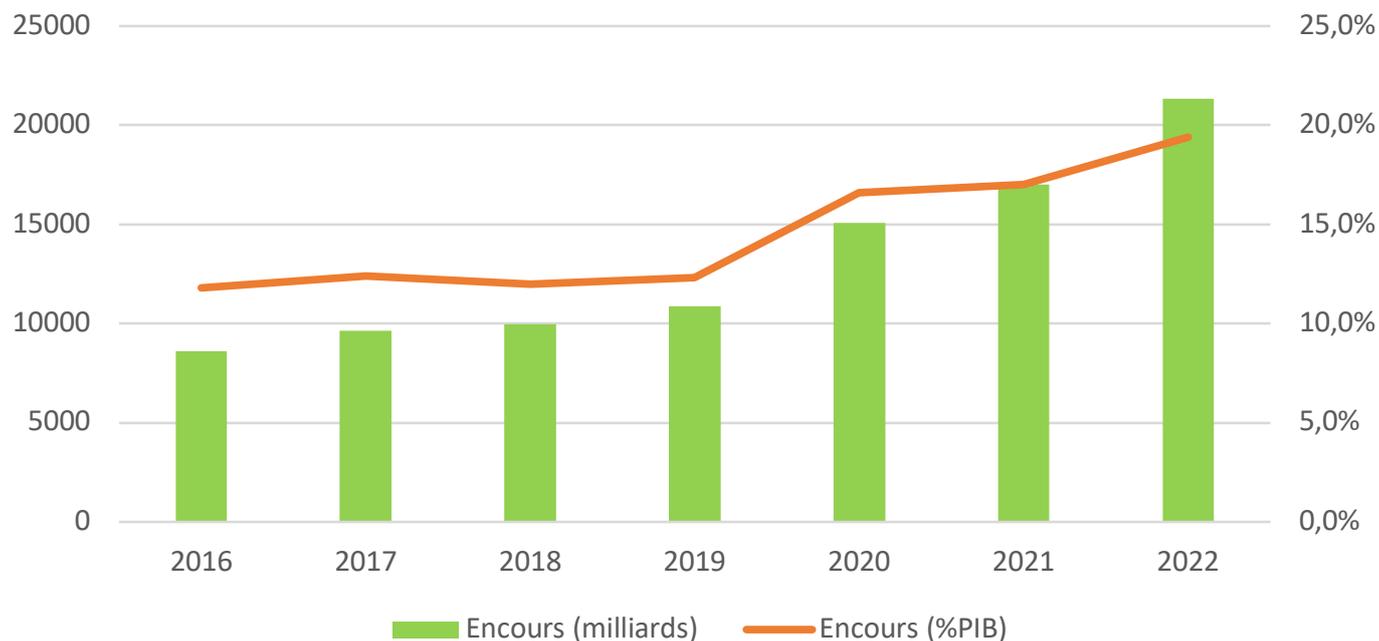
²³ Le programme d'émission des obligations de relance (OdR) a été initié par la BCEAO avec le concours de UMOA-Titres afin de permettre aux États membres de l'UEMOA de lever les ressources nécessaires pour le financement de leurs plans de relance en 2021.

²⁴ BCEAO, Rapport sur la politique monétaire dans l'UEMOA, Mars 2023

²⁵ BCEAO, Rapport sur la politique monétaire dans l'UEMOA, Mars 2023

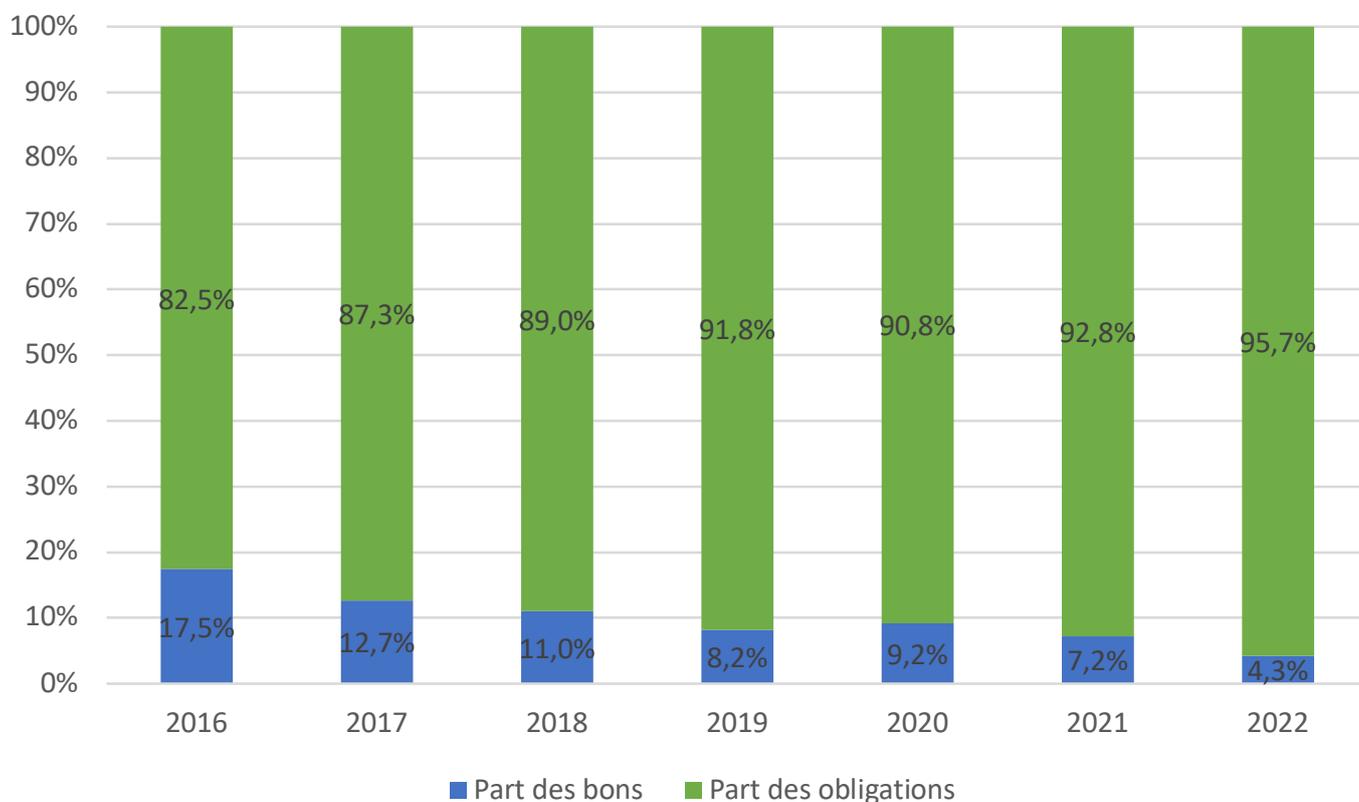
²⁶ BCEAO, Rapport sur la politique monétaire dans l'UEMOA, Mars 2023

Figure 4. Évolution de l'encours de la dette sur le marché régional (milliards FCFA et % du PIB)



Source : BCEAO, Rapport sur la politique monétaire dans l'UMOA, Mars 2023

Figure 5. Évolution de la composition de la dette



Source : BCEAO, Rapport sur la politique monétaire dans l'UMOA, Mars 2023

2.4.4 Mécanismes de souscription à la dette

Tout investisseur basé dans ou en dehors de l'UEMOA peut investir dans les titres publics émis par voie d'adjudication ou par voie de syndication. Les ordres sont passés par le biais des intervenants agréés du marché : syndicat de placement ou toute SGI exerçant sur le territoire de l'Union dans le cadre

des émissions par syndication, et établissements de crédit installés dans l'Union ou SGI ayant un compte dans les livres de la Banque Centrale pour ce qui est des émissions par adjudication. Les transactions sur le marché des actions de la BRVM se font par les intermédiaires en bourse, notamment les SGI.

2.5 Taux d'inflation

Le taux d'inflation dans l'Union a augmenté très fortement en 2022, s'établissant à 7,4% en moyenne annuelle, contre 3,6% en 2021. La forte hausse des prix à la consommation est imputable aux biens et services suivants : « Produits alimentaires et boissons non alcoolisées » (+12,5% par rapport à 2021), « Transport » (+5,6%), « Boissons alcoolisées, tabacs et stupéfiants » (+5,4%), « Logement, eau, électricité, gaz, et autres combustibles » (+4,8%), « Restaurant et hôtel » (+3,5%), « Biens et services divers » (+3,0%) et « Articles d'habillement et chaussures » (+2,7%)²⁷.

Cette augmentation de l'inflation en 2022 suit la tendance initiée en 2020. L'inflation était passée de

-0,7% en 2019 à 2,1% en 2020 et 3,6% en 2021. Cette tendance, initiée par la crise du COVID-19 en 2020, s'est accentuée par le conflit russo-ukrainien et un déficit céréalier en 2021-2022²⁸.

Les prédictions pour 2023 et 2024 indiquent une rupture dans la tendance haussière de l'inflation. Elle devrait être de 4,4% en 2023 et retomber en dessous des 3,2% en 2024. ²⁹Toutefois, il existe une forte incertitude liée à la durée du conflit russo-ukrainien, à la résurgence de la crise sanitaire, et à la persistance de la crise sécuritaire dans la zone du Sahel et son extension vers d'autres États³⁰.

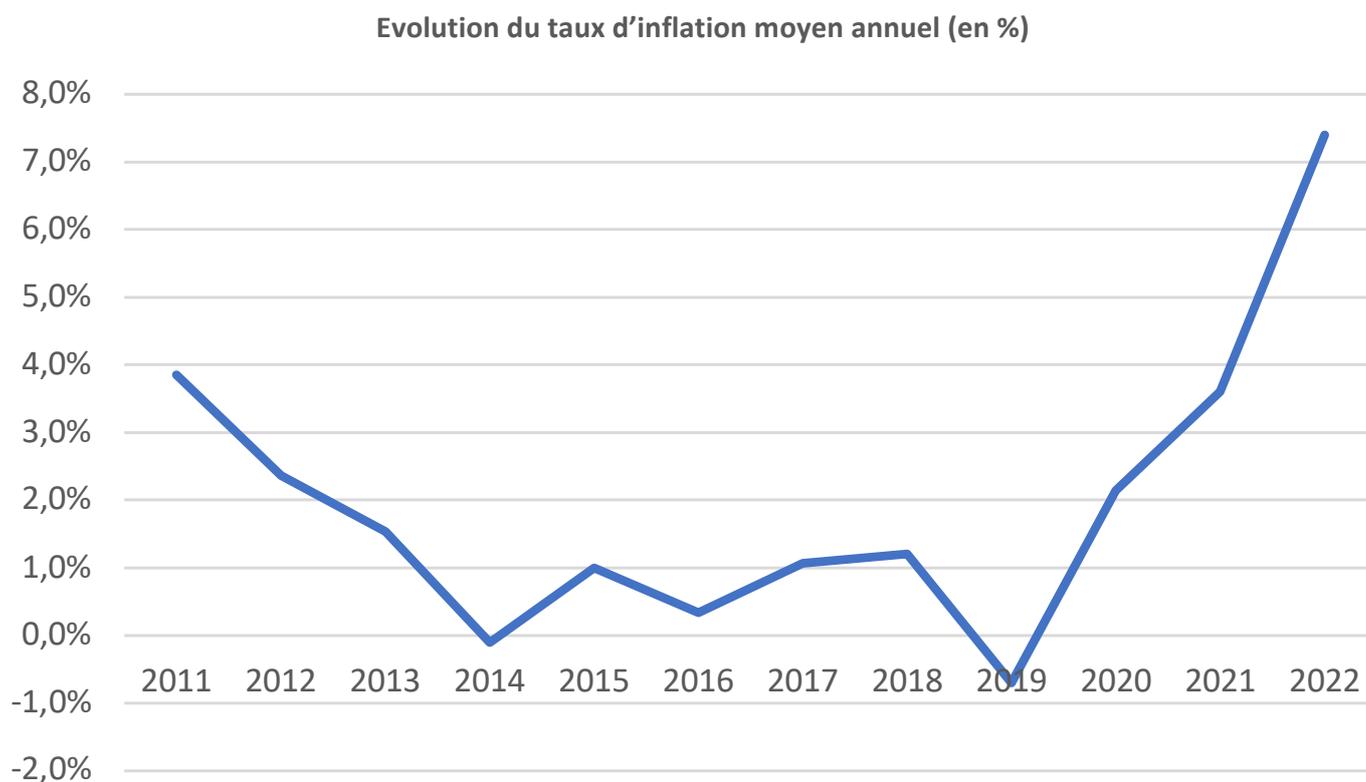
²⁷ Commission de l'UEMOA, Rapport semestriel d'exécution de la surveillance multilatérale, décembre 2022

²⁸ Commission de l'UEMOA, Rapport annuel 2022 sur le fonctionnement et l'évolution de l'Union, décembre 2022

²⁹ BCEAO, Rapport sur la Politique Monétaire dans l'UMOA, Juin 2023

³⁰ Commission de l'UEMOA, Rapport annuel 2022 sur le fonctionnement et l'évolution de l'Union, décembre 2022

Figure 6. L'évolution du taux d'inflation dans l'UEMOA



Source : BCEAO

Historiquement, les mouvements observés au niveau de l'inflation dans l'Union sont liés à l'évolution de la production vivrière, aux fluctuations du cours du pétrole et aux termes de l'échange.

Avant 2014, l'inflation s'était orientée à la baisse dans l'Union grâce à une bonne tenue des productions vivrières, un meilleur approvisionnement des marchés, une baisse des prix des céréales locales

conjuguée à celle des cours du pétrole brut ainsi qu'à l'amélioration des termes de l'échange.

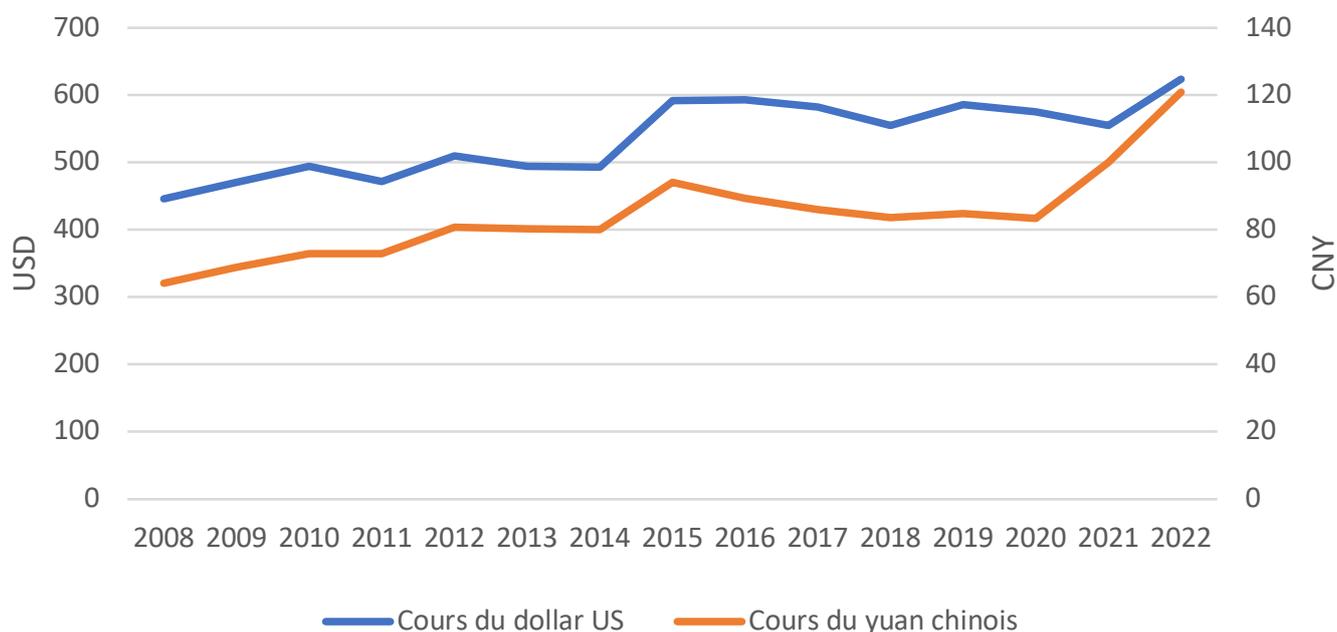
Entre 2014 et 2019, le taux d'inflation était relativement faible (entre -0,7% et 1,2%), du fait d'une combinaison de facteurs dont la baisse des prix des produits céréaliers ou celle de la demande extérieure de certains pays de l'Union en raison de la situation sécuritaire.

2.6 Taux de change

Le USD et le CNY se sont tous deux appréciés par rapport au FCFA en 2022. En effet 1 USD était équivalent à 623,76 FCFA (contre 554,53 FCFA en 2021), et 1 CNY était équivalent à 120,9 FCFA (contre

100,09 en 2021). Le USD a rejoint la tendance du CNY, qui s'était déjà apprécié en 2021 (+20% par rapport à 2020), contrairement au USD (-3,6%).

■ **Figure 7. Évolution du taux de change**



Source : BCEAO

Par le passé, les évolutions du taux de change du FCFA vis-à-vis du dollar américain et de la monnaie chinoise sont similaires sur la période 2008-2020. Le FCFA s'est déprécié par rapport à ces deux monnaies sur la période 2008-2016, avec un pic en 2016 pour le dollar et un pic en 2015 pour le Yuan,

avant de s'apprécier sur la période 2016-2020. En considérant la monnaie américaine, ces périodes correspondent respectivement à des phases de dépréciation de l'euro face au dollar pour la première, et d'appréciation de l'euro face au dollar pour la deuxième.

2.7 Réserves étrangères

Les réserves des huit (8) États-membres de l'UEMOA sont centralisées au niveau de la BCEAO.

En 2022, les avoirs de réserve sont ressortis en repli par rapport à 2021, s'établissant à 11 371,5 milliards FCFA (contre 14 039,9 en 2021).

Par le passé, après une diminution des réserves de change en 2016 en raison de la baisse de la mobilisation des ressources extérieures par les États, du recul des entrées de capitaux privés et de la hausse des engagements extérieurs des banques, les réserves de changes ont augmenté de 95,4 % en 5 ans pour atteindre 14 039,9 milliards de FCFA en 2021.

Cela est en partie dû au rapatriement par la Côte d'Ivoire et le Sénégal du produit des euro-obligations émises sur les marchés internationaux en 2017

et 2018, ainsi qu'aux mobilisations importantes de ressources de la part des États et de la BOAD en 2020.

Tableau 11. Situation des réserves de change des institutions monétaires de l'UEMOA

En milliards de FCFA	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Or monétaire	780,1	840,3	811,2	884,2	1 121,6	1 371,1	1 511,5	1 664,4
Monnaies étrangères	20,5	17,1	14,6	12,4	13,3	17,1	18,7	22,8
Dépôts et titres inclus dans les réserves officielles	5 975,6	5 113,3	5 699,1	6 816,7	8 218,2	8 018,3	8 677,9	7 361,3
Position de réserve au FMI	27,2	206,5	192,4	197,2	201,9	193,6	210,0	170,1
Droits de tirage spéciaux	719,2	352,2	466,9	650,5	802,9	2 131,1	3 621,8	2 153,0
Total des avoirs de réserves	7 522,7	6 529,4	7 184,2	8 561,0	10 357,0	11 731,2	14 039,9	11 371,5

Source : BCEAO – Statistiques Monétaires (Avril 2023)

3. COMMERCE EXTÉRIEUR ET BALANCE DES PAIEMENTS

3.1 Balance des paiements

Depuis 2017, les transactions économiques et financières de l'UEMOA avec le reste du monde se sont traduites par un solde global positif de 304,1 milliards de FCFA en 2017, 982,3 milliards de FCFA en 2018 et 1 635,1 milliards de FCFA en 2019. Cette performance était bien différente de celle des années 2015 et 2016 qui avaient enregistré des déficits respectifs de 189,8 milliards de FCFA et 946,8 milliards de FCFA. Cette nette amélioration résultait d'une augmentation des entrées nettes au titre des comptes de capital et financier, partiellement compensée par la détérioration du déficit courant. Le solde global, quoique positif, aurait aussi marqué un fort repli en 2020 s'établissant à 15,8 milliards de FCFA. Cette évolution serait liée à la baisse des entrées nettes de capitaux au titre du compte financier, couplée à une aggravation du déficit du compte courant, dont les effets seraient atténués par une amélioration de l'excédent du compte de capital. En 2021, le solde global était positif de 475,7 milliards de FCFA, grâce à la bonne tenue du compte financier, dont l'excédent a plus que compenser la détérioration du déficit des transactions courantes.

Pour l'année 2022, les échanges extérieurs des États membres de l'UEMOA généreraient un solde global déficitaire de 3 343,1 milliards de FCFA. Le global devrait s'améliorer progressivement à partir de 2023. En effet, le déficit du solde global devrait se réduire en 2023, s'établissant à 526,8. En 2024, le solde global ressortirait excédentaire de 2 297,0 milliards de FCFA.

Le déficit courant aurait augmenté de 45,9% en 2022 par rapport à 2021 pour ressortir à 8 714,2 milliards, en raison d'une nette détérioration de la balance des biens et services du fait essentiellement d'une hausse des importations.

S'agissant du compte de capital, son excédent aurait progressé de 11,7% en 2022 par rapport à l'année précédente. Cette tendance devrait continuer en 2023 où le solde du compte de capital s'établirait à 1 835,5 milliards de FCFA.

Les entrées nettes de capitaux au titre du compte financier se serait réduit de 23,0% en 2022 par rapport à 2021 pour s'établir à 4 094,9 milliards de FCFA.

Tableau 12. Statistiques de la balance des paiements de l'UEMOA

UEMOA (Milliards FCFA)	2017	2018	2019	2020	2021	2022 (est.)
Compte des transactions courantes	-4 054,6	-4 608,7	-4 370,2	-3 967,4	-5 973,6	-8 714,2
Balance des biens et services	-4 749,8	-5 304,6	-5 058,0	-4 794,1	-6 449,8	-9 636,0
Balance des biens	-1 296,6	-1 886,2	-1 458,3	-334,2	-1 111,4	-3 587,7
Exportations de biens FOB:	15 161,3	16 269,7	17 662,9	18 389,2	20 961,8	24 140,6
<i>dont Pétrole</i>	1 200,1	1 384,8	1 807,8	1 060,7	1 459,1	2 340,5
<i>dont Or</i>	3 236,8	3 711,3	4 308,9	5 893,4	6 127,5	6 818,4
<i>dont Cacao</i>	2 907,8	2 537,4	2 905,6	2 979,9	3 322,2	3 460,5
<i>dont Coton</i>	882,7	1 029,2	1 057,6	832,8	1 083,8	1 681,2
<i>dont Caoutchouc</i>	489,7	419,9	531,9	597,9	853,6	1 171,8
<i>dont Uranium</i>	169,6	117,2	128,5	145,5	105,0	93,4
<i>dont Acide phosphorique</i>	96,0	194,6	194,3	151,6	265,3	285,1
<i>dont Noix d'anacarde</i>	950,6	919,2	659,5	668,7	722,1	726,2
Importations de biens FOB	-16 457,9	-18 155,9	-19 121,2	-18 723,4	-22 073,2	-27 728,3
Importations de biens CAF	-19 187,7	-21 143,2	-22 229,8	-21 589,7	-25 753,0	-32 332,2
<i>dont Produits alimentaires</i>	-3 975,9	-4 114,4	-3 877,6	-4 080,4	-4 857,6	-6 954,0

<i>dont Autres biens de consommation courante</i>	-2 982,7	-2 808,8	-3 014,8	-2 727,7	-3 847,6	-3 955,5
<i>dont Produits pétroliers</i>	-3 502,8	-4 564,6	-4 618,3	-4 185,0	-4 940,8	-8 561,9
<i>dont Biens intermédiaires</i>	-3 351,1	-3 796,1	-3 898,1	-3 943,6	-4 864,1	-5 239,4
<i>dont Biens d'équipement</i>	-3 938,5	-4 136,0	-4 731,4	-4 481,1	-5 322,8	-5 611,3
<i>dont autres importations intra-UEMOA</i>	-1 436,7	-1 723,3	-2 089,7	-2 171,8	-1 920,0	-2 010,1
Balance des services	-2 340,5	-2 495,9	-2 682,5	-2 663,9	-3 063,7	-3 602,6
Balance des revenus primaires	-3 453,2	-3 418,4	-3 599,7	-4 459,9	-5 338,4	-6 048,3
Balance des revenus secondaires	-1 868,5	-1 944,3	-2 222,7	-2 299,1	-2 873,3	-2 919,2
Compte de capital	2 563,7	2 640,1	2 910,4	3 125,8	3 349,5	3 841,0
<i>Acquisition/cessions d'actifs non financiers</i>	1 211,1	1 293,1	1 235,5	1 317,9	1 482,7	1 656,2
<i>Transferts de capital</i>	-1,9	-9,8	-9,8	-5,2	-9,3	1,2
Compte financier	1 213,0	1 303,0	1 245,3	1 323,1	1 492,1	1 655,0
<i>Investissement direct</i>	-3 217,3	-4 632,7	-5 107,0	-3 250,5	-5 317,5	-4 094,9
<i>Investissements de portefeuille</i>	-1 138,4	-1 288,6	-2 221,5	-1 999,4	-2 773,8	-2 823,2
<i>Dérivés financiers</i>	-1 726,8	-2 170,9	-830,3	278,3	-1 688,2	-31,1
<i>Autres investissements</i>	-2,9	0,5	-6,8	-62,3	132,7	0,0
Erreurs et omissions nettes	-349,2	-1 173,7	-2 048,4	-1 467,2	-988,2	-1 240,6
Solde global	24,6	34,6	32,2	-9,6	30,7	-3,0
Ajustement statistique	398,3	1 351,7	2 004,4	591,4	857,3	-2 966,1
SOLDE GLOBAL après ajustement	-94,3	-362,1	-369,3	-575,7	-381,6	-376,9

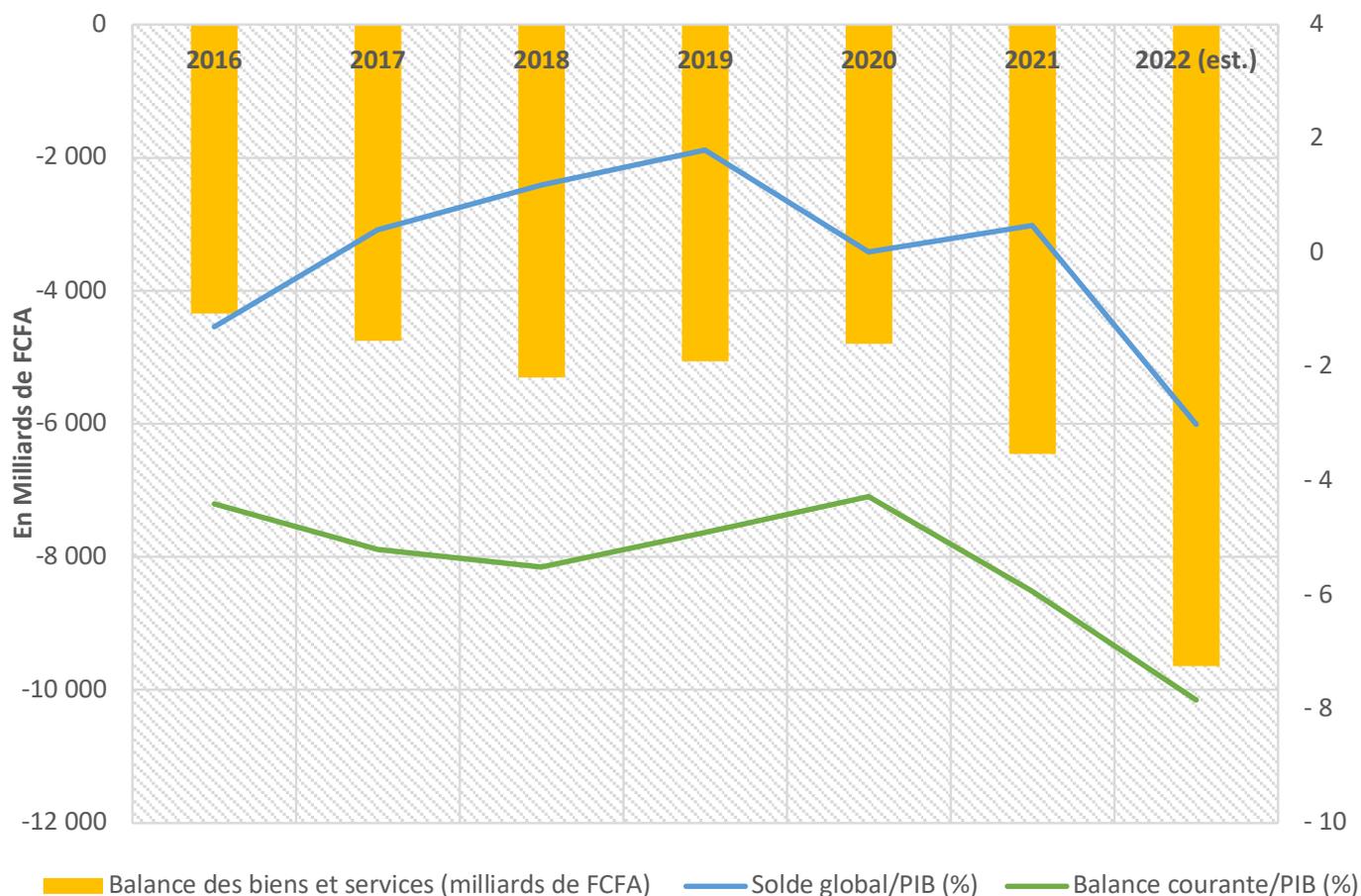
Source : BCEAO ³¹

Le déficit du compte courant de la balance des paiements s'est détérioré en 2022 à 7,8% du PIB

contre 5,9 % en 2021. La tendance devrait s'inverser en 2023 et en 2024.

³¹ La balance de l'Union est une agrégation des balances des paiements des États, retraitée des opérations non réparties au niveau du solde global

■ Figure 8. Évolution des soldes caractéristiques de la balance des paiements de l'UEMOA



Source : BCEAO³²

3.2 Commerce international

3.2.1 Politique commerciale

Les pays d'Afrique de l'Ouest sont engagés dans de nombreuses négociations commerciales tant aux niveaux régional (processus d'intégration) que bilatéral (accord de partenariat économique intérimaire - APEI) et multilatéral (Organisation mondiale du commerce – OMC et APE régional).

La bonne articulation entre les différentes négociations au niveau régional et international (TEC , APE , OMC, AGOA, etc.) est indispensable pour atteindre les objectifs de performances commerciales des États-membres de l'UEMOA.

Les politiques commerciales nationales et régionales en Afrique de l'Ouest dépendent de différents espaces. En effet, l'espace de négociation régional est articulé autour des éléments suivants :

- La finalisation du tarif extérieur commun (TEC) au niveau de la CEDEAO, et donc la constitution d'une Union douanière ;
- Un espace de négociation bilatéral, notamment entre la région Afrique de l'Ouest et l'UE, concernant l'APE ;

³² La balance de l'Union est une agrégation des balances des paiements des États membres, retraitée des opérations non réparties au niveau du solde global.

- Un espace de négociation multilatéral, qui renvoie aux règles de l'OMC, dont tous les États d'Afrique de l'Ouest sont membres (à l'exception du Libéria qui a le statut d'observateur). Notons que chaque pays négocie individuellement et que l'UEMOA et la CEDEAO n'ont qu'un statut d'observateur ad hoc dans la commission commerce et développement à l'OMC.

S'agissant spécifiquement de l'UEMOA, celle-ci dispose d'une politique commerciale commune fondée en particulier sur :

- Un marché commun mis en place au 1^{er} juillet 1996 pour les produits locaux et non transformés (produits de l'Union relevant du règne animal, minéral et végétal) et l'artisanat traditionnel, et jusqu'au 1^{er} janvier 2000 pour les produits industriels agréés. Ce marché commun a été élargi à tous les pays de la CEDEAO en 2004 ;
- Une Union douanière mise en place au 1^{er} janvier 2000, basée sur un TEC applicable à l'ensemble des pays membres de l'UEMOA, qui comprend quatre catégories de produits, taxés de 0 à 20 %, en vigueur jusqu'au 1^{er} janvier 2015, date à laquelle le TEC UEMOA a été remplacé par le TEC CEDEAO qui consacre l'élargissement de l'Union douanière aux 15 pays de la CEDEAO ;
- Des règles d'origine et de concurrence commune, une harmonisation de la TVA et des droits d'accise, une harmonisation et la reconnaissance mutuelle des normes, des mesures de sauvegarde et de protections communes (taxe dégressive de protection (TDP), taxe conjoncturelle à l'exportation (TCI), valeurs de références et droit antidumping).

L'UEMOA dispose par ailleurs d'un programme régional de promotion commerciale, « *d'une stratégie régionale et d'un cadre logique de mise en œuvre du programme d'aide pour le commerce de l'UEMOA* »

L'objectif général de la stratégie d'aide pour le commerce est de permettre aux États-membres d'augmenter leurs exportations de biens. Le cadre

logique sert de base à un programme dans lequel s'inscrivent les donateurs internationaux, ainsi que les institutions financières nationales et régionales. Il identifie cinq objectifs spécifiques correspondant aux catégories de l'aide au commerce :

- Assurer l'appropriation et la maîtrise des politiques et réglementations commerciales par les experts des États-membres et de la Commission ;
- Développer le commerce intra-régional et international des États-membres ;
- Renforcer les infrastructures liées au commerce dans la sous-région ;
- Diversifier et accroître les capacités de production des États-membres ;
- Réaliser des ajustements indispensables et prendre en compte les autres besoins liés au commerce.

Les besoins et priorités ont été identifiés sur la base du Programme économique régional (PER) qui constitue le cadre de référence du processus d'intégration de l'UEMOA, ainsi que des programmes de renforcement des capacités existants dans les États.

• **Le Tarif Extérieur Commun**

Les règles en vigueur aux frontières de la CEDEAO en matière de politique douanière sont celles édictées par le tarif extérieur commun (TEC) de la CEDEAO. Les règles d'origine applicables, sont, quant à elles, définies par le Schéma de la Libéralisation des Échanges (SLE).

Le TEC vise à harmoniser les droits de douane et les taxes en vue d'approfondir l'intégration économique à travers l'instauration d'une Union douanière, la mise en place d'une plate-forme pour construire la politique commerciale commune et les négociations commerciales régionales telles que l'APE ; stimuler la capacité de production régionale et d'investissement, et consolider le marché régional.

Le TEC est organisé autour d'une architecture comprenant :

- i. Une Nomenclature Tarifaire et Statistique (NTS), c'est-à-dire une nomenclature douanière commune basée sur le Système Harmonisé de désignation et de codification des marchandises (SH) de l'Organisation Mondiale des Douanes (OMD) adoptée par la Communauté ;
- ii. Un tableau des droits et taxes applicables aux produits importés et qui comprend : le droit de douane (DD), la redevance statistique (RS) et le prélèvement communautaire de la CEDEAO (PC CEDEAO) ;
- iii. Les mesures de défense commerciale ou les mesures complémentaires de protection le cas échéant pouvant générer des droits pouvant influencer sur le prix final des produits importés dans la Communauté de pays tiers ;
- iv. Le taux de redevance statistique fixé à 1 % applicable indifféremment à tous les produits importés, exonérés ou non ;
- v. La base de taxation pour l'application du tarif extérieur commun est ad valorem.

La structure de droits de douanes du TEC est présentée dans le tableau suivant :

Catégorie	Description	Taux
0	Biens sociaux essentiels	0 %
1	Matières premières de base et biens d'équipement	5 %
2	Produits intermédiaires	10 %
3	Biens de consommation finale	20 %
4	Biens spécifiques pour le développement économique	35 %

Le TEC a été établi en respectant les exigences du Système Harmonisé de l'Organisation Mondiale des Douanes (OMD) et celles de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) relatives aux Accords Commerciaux Régionaux (article 24 du GATT).

- **Les règles spécifiques applicables au commerce extérieur de marchandises des pays de la CEDEAO**

Plusieurs régimes commerciaux sont en vigueur au sein de la CEDEAO. Le tableau suivant présente les régimes existants en fonction des partenaires commerciaux.

PARTENAIRES	REGIMES SPECIFIQUES
Union Européenne (UE)	APEI, SPG, SPG+, TSA
CEDEAO	TEC, SLE
Reste AFRIQUE	Accords bilatéraux
USA	AGOA
ASIE	Accords Bilatéraux
Autres pays industrialisés	Système de Préférences Généralisées (SPG)
Reste du monde	Accords bilatéraux, SPG

En attendant l'application de l'APE, différents régimes tarifaires s'appliquent selon le statut des pays dans le cadre du commerce entre la CEDEAO et l'UE :

- **La Côte d'Ivoire et le Ghana** ont ratifié des APE intérimaires en 2016. L'APE de la Côte d'Ivoire est en application provisoire depuis le 4 septembre 2016 et l'APE du Ghana s'applique de

puis le 15 décembre 2016. Ces APE intérimaires garantissent à ces deux pays un accès total au marché européen et prévoient à terme une libéralisation de 80 % des lignes tarifaires par la Côte d'Ivoire et le Ghana, étalée sur une période de 15 ans³³;

- **Le Nigéria** bénéficie dans le cadre du SPG, d'une réduction des droits de douane européens sur environ 1/3 des lignes tarifaires et d'une exemption totale des droits de douane sur 1/3 de lignes tarifaires supplémentaires

- **Le Cap Vert** bénéficie du SPG+ qui octroie une exemption de droits de douane européens sur environ 2/3 des lignes tarifaires ;
- **Les douze** autres pays (y compris les sept pays de l'UEMOA en dehors de la Côte d'Ivoire), du fait de leur statut de PMA, bénéficient du SPG sur tout sauf les armes ; ce qui leur octroie un accès au marché européen pour toutes leurs exportations vers l'UE sans droit ni quota.

3.2.2 Échanges internationaux en valeur et par destination

Les exportations et importations de biens FOB ont augmenté continuellement sur la période 2017-2022, hormis pour l'année 2019. Les exportations sont passées de 15 161,3 à 24 140,6 milliards de

FCFA sur la période. Les importations des pays de l'UEMOA sont, quant à elles, passées de 16 457,9 milliards de FCFA en 2017 à 27 728,3 milliards de FCFA en 2022.

■ **Tableau 13. Historique des échanges de l'UEMOA**

(en milliards de FCFA)	2017	2018	2019	2020	2021	2022 (est)
Exportations totales de biens FOB	15 161,3	16 269,7	17 662,9	18 389,2	20 961,8	24 140,6
Importations totales de biens FOB	-16 457,9	-18 155,9	-19 121,2	-18 723,4	-22 073,2	-27 728,3

Source : BCEAO

En 2021, l'Europe reste la destination principale des exportations de l'UEMOA malgré un recul de sa part relativement aux autres régions de 4 points de pour-

centage (44,1% des exportations de biens FOB). Elle est suivie de l'Afrique (24,9%, +0,6 pdp) puis de l'Asie (20,7%, +2,2 pdp).

■ **Tableau 14. Évolution de l'orientation géographique des exportations de l'Union (en %)**

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
I. EUROPE	43,6	43,3	42,9	46,0	48,1	44,1
I.1. Union européenne	27,9	26,8	24,5	26,3	22,4	21,0
I.1.1. Zone euro	24,8	23,9	21,8	23,2	19,6	18,0
- France	5,6	5,9	5,7	6,0	4,8	4,1
- Allemagne	2,9	2,9	3,4	2,6	2,4	1,9
- Belgique	3,5	2,8	1,9	2,6	2,7	2,9
- Espagne	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
- Italie	1,9	1,6	1,6	1,4	1,1	1,2
- Portugal	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
- Pays-Bas	6,7	7,5	6,4	6,2	5,3	4,8
- Autres pays de la Zone euro	4,2	3,1	2,8	4,4	3,4	3,1
I.1.2. Autres pays de l'Union européenne	3,0	3,0	2,7	3,1	2,8	3,0

33 Sur 11 ans (2019-2029) actuellement en ce qui concerne la Côte d'Ivoire.

- Grande Bretagne	2,1	2,0	1,6	1,8	1,8	1,8
- Autres pays de l'UE	0,9	1,0	1,1	1,3	1,0	1,2
I.2. Autres pays européens	15,7	16,5	18,3	19,7	25,7	23,1
I.2.1. Russie	0,0	0,1	0,0	0,1	0,0	0,0
I.2.2 Suisse	14,5	14,8	17,2	18,5	24,1	21,5
I.2.3 Turquie	0,6	0,7	0,9	0,9	1,1	1,1
I.2.4. Autres pays européens	0,6	0,9	0,2	0,2	0,5	0,5
II. AFRIQUE	28,3	27,4	25,9	22,9	24,3	24,9
II.1. CEDEAO	15,8	16,1	16,0	12,9	14,3	16,1
II.1.1. Nigeria	11,0	11,7	12,3	9,6	11,1	13,0
II.1.2. Ghana	3,0	2,7	2,0	1,8	1,6	1,5
II.2. CEMAC	0,6	0,7	0,8	0,6	0,5	0,6
II.3. Autres pays d'Afrique	11,8	10,6	9,1	9,4	9,4	8,2
- Dont Afrique du Sud	8,8	8,5	7,3	7,4	7,9	6,6
III. AMERIQUE	8,2	7,8	7,0	6,4	5,4	5,9
II.1. États-Unis	5,4	5,6	4,8	3,6	3,5	4,2
II.2. Canada	1,4	1,0	1,2	1,6	1,1	0,7
II. 3. Brésil	0,3	0,3	0,4	0,6	0,3	0,3
II.4. Autres pays d'Amérique	1,1	0,9	0,6	0,6	0,5	0,6
III. ASIE	18,9	20,1	22,5	23,1	18,5	20,7
III.1. Chine	1,8	1,6	2,2	3,2	3,2	3,5
III.2. Inde	5,3	5,0	7,1	7,6	4,3	5,3
III.3. Japon	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1
III.4. Thaïlande	0,7	0,2	0,1	0,1	0,0	0,0
III.5. Pakistan	0,1	0,3	0,1	0,1	0,4	0,8
III.6. Emirats arabes unis	1,7	1,2	0,5	0,6	0,7	0,9
III.7. Vietnam	3,7	3,8	4,0	3,7	3,9	3,8
III.8. Malaisie	2,9	2,9	2,9	2,8	3,0	3,1
III.9. Corée du Sud	0,2	0,3	0,4	0,3	0,2	0,2
III.10. Autres pays d'Asie	2,3	4,6	5,1	4,6	2,7	3,0
IV. AUTRES PAYS	1,0	1,4	1,7	1,6	3,8	4,4
V. TOTAL EXPORT FOB	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : BCEAO, Rapport sur le commerce extérieur de l'UEMOA en 2021, octobre 2022

Le principal partenaire à l'importation en 2022 est l'Europe (39,3% des importations CAF, -4 pdp par rapport à 2020), suivi de l'Asie (37,2%, +3,7 pdp). Le reste des importations des États membres de l'UEMOA provient de l'Afrique et de l'Amérique. Les importations venant de ces régions sont mineures,

elles représentaient respectivement 14,2% des importations pour l'Afrique et 8,3% pour l'Amérique en 2021. En 2012, l'Europe était déjà le principal partenaire à l'import de l'UEMOA, mais l'Afrique devançait l'Asie.

Tableau 15. Évolution de l'orientation géographique des importations de l'Union (en %)

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
I. EUROPE	39,4	41,7	41,1	41,9	43,3	39,3
I.1.Union européenne	34,7	36,1	33,5	33,4	34,8	30,8
I.1.1. Zone euro	31,1	32,5	30,2	29,8	31,2	27,5
- France	14,0	14,0	13,1	13,5	14,0	11,6
- Allemagne	3,3	3,2	3,0	2,6	2,8	2,8
- Belgique	2,8	1,7	1,6	1,5	2,3	2,3
- Espagne	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
- Italie	2,1	2,0	2,0	2,0	2,1	1,9
- Portugal	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
- Pays-Bas	3,7	5,2	4,1	3,6	3,5	2,9
- Autres pays de la Zone euro	8,8	11,6	10,5	10,1	10,0	8,9
I.1.2. Autres pays de l'Union européenne	3,6	3,6	3,3	3,6	3,5	3,3
- Grande Bretagne	1,5	1,2	1,3	1,1	1,3	1,3
- Autres pays de l'UE	2,1	2,4	2,0	2,5	2,2	2,0
I.2.Autres pays européens	4,7	5,6	7,6	8,5	8,5	8,5
I.2.1. Russie	1,0	1,3	2,3	2,8	2,7	2,9
I.2.2. Suisse	0,5	0,6	0,6	0,5	0,7	0,5
I.2.3. Turquie	2,7	2,7	2,9	2,8	2,8	3,0
I.2.3. Autres pays européens	0,5	1,0	1,8	2,4	2,3	2,1
II. AFRIQUE	15,1	14,3	15,7	15,0	14,9	14,2
II.1.CEDEAO	9,1	8,2	9,5	9,1	9,4	8,2
II.1.1. Nigeria	6,4	6,1	7,5	6,7	6,5	5,6
II.1.2. Ghana	2,0	2,0	1,8	2,3	2,6	2,3
II.2.CEMAC	0,1	0,2	0,1	0,2	0,1	0,1
II.3.Autres pays d'Afrique	5,9	5,9	6,1	5,8	5,4	5,9
<i>Dont Afrique du Sud</i>	1,7	1,9	1,7	1,4	1,4	1,3
III. AMERIQUE	8,0	6,5	6,9	7,8	7,7	8,3
II.1.États-Unis	4,2	2,9	2,9	4,0	3,9	3,9
II.2.Canada	0,5	0,4	0,4	0,4	0,4	0,5
II. 3. Brésil	1,3	1,5	1,2	1,5	1,6	1,5
II.4. Autres pays d'Amérique	2,1	1,7	2,4	1,9	1,8	2,5
III. ASIE	36,2	36,4	35,4	34,1	33,5	37,2
III.1. Chine	15,9	14,5	15,4	16,5	15,7	16,2
III.2. Inde	6,4	6,9	6,0	5,3	5,9	7,8
III.3. Japon	2,5	2,5	2,2	2,1	2,2	2,4
III.4. Thaïlande	3,6	4,2	3,3	2,2	1,6	1,5
III.5. Pakistan	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,4
III.6. Emirats arabes unis	1,2	1,2	1,2	1,3	1,3	1,8
III.7. Vietnam	2,1	2,5	2,3	2,7	3,3	0,8
III.8. Malaisie	0,9	0,9	1,2	0,8	0,7	1,1
III.9. Corée du Sud	1,0	1,2	1,1	1,5	1,0	1,4
III.10. Autres pays d'Asie	2,1	2,0	2,2	1,2	1,3	3,8
IV.AUTRES PAYS	1,3	1,1	0,8	1,2	0,7	1,0
V.TOTAL IMPORT CAF	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : BCEAO, Rapport sur le commerce extérieur de l'UEMOA en 2021, octobre 2022

3.2.3 Échanges internationaux en valeur et par produit

En 2022, les exportations de biens FOB ont augmenté de 15,2 % par rapport à 2021, s'établissant à 24 140,6 milliards de FCFA, contre 20 961,8 milliards de FCFA en 2021. Cette hausse s'explique principalement par l'augmentation des exportations de pétrole (+60,4%), de coton (+55,1%) et de caoutchouc (+37,3%).

Les importations de biens CAF ont augmenté de 25,5% en 2022, s'établissant à 32 332,2 milliards de FCFA en 2022 contre 25 753,0 milliards de FCFA en 2021. Cette hausse s'explique principalement par l'augmentation de la valeur des importations de produits alimentaires (+45,2%), de produits pétroliers (+73,3%) de biens intermédiaires (+7,7%) et de biens d'équipement (+5,4%).

■ **Tableau 16. Évolution des échanges de l'UEMOA par produit**

	2017	2018	2019	2020	2021	2022 (est)
EXPORTATIONS TOTALES DE BIENS FOB (en milliards de FCFA) dont :	15 161,3	16 269,7	17 662,9	18 389,2	20 961,8	24 140,6
Pétrole	1 200,1	1 384,8	1 807,8	1 060,7	1 459,1	2 340,5
Or	3 236,8	3 711,3	4 308,9	5 893,4	6 127,5	6 818,4
Cacao	2 907,8	2 537,4	2 905,6	2 979,9	3 322,2	3 460,5
Coton	882,7	1 029,2	1 057,6	832,8	1 083,8	1 681,2
Caoutchouc	489,7	419,9	531,9	597,9	853,6	1 171,8
Uranium	169,6	117,2	128,5	145,5	105,0	93,4
Acide phosphorique	96,0	194,6	194,3	151,6	265,3	285,1
Noix d'anacarde	950,6	919,2	659,5	668,7	722,1	726,2
IMPORTATIONS TOTALES DE BIENS CAF (en milliards FCFA) dont :	-19 187,7	-21 143,2	-22 229,8	-21 589,7	-25 753,0	-32 332,2
Produits alimentaires	-3 975,9	-4 114,4	-3 877,6	-4 080,4	-4 857,6	-6 954,0
Autres biens de consommation courante	-2 982,7	-2 808,8	-3 014,8	-2 727,7	-3 847,6	-3 955,5
Produits pétroliers	-3 502,8	-4 564,6	-4 618,3	-4 185,0	-4 940,8	-8 561,9
Biens intermédiaires	-3 351,1	-3 796,1	-3 898,1	-3 943,6	-4 864,1	-5 239,4
Biens d'équipement	-3 938,5	-4 136,0	-4 731,4	-4 481,1	-5 322,8	-5 611,3

Source : BCEAO

3.3 Commerce régional

3.3.1 Politique commerciale régionale

La politique commerciale régionale en construction est régie par les dispositions fixées par la CEDEAO, qui reprend, pour la plupart, celles de l'UEMOA pour les étendre à tous les États membres de la CEDEAO en procédant à des ajustements.

Cette politique vise à favoriser l'intégration harmonieuse de la région dans l'économie mondiale, en tenant compte des choix politiques et des priorités des États dans le cadre des efforts qu'ils déploient en vue d'assurer un développement durable et de réduire la pauvreté.

Le processus d'élaboration de cette politique commerciale commune consiste tout d'abord à en définir les éléments constitutifs : zone de libre-échange, TEC, mesures d'accompagnement (règles d'origine, législation sur l'investissement et la concurrence, mesures de sauvegarde, harmonisation des procédures douanières), ainsi que les diverses actions visant au développement des relations commerciales de la CEDEAO avec le reste du monde.

S'il n'existe pas aujourd'hui à proprement parler de politique commerciale commune à la CEDEAO, au sens d'un texte communautaire adopté par les chefs d'État et de gouvernement, un certain nombre de mesures ont déjà été mises en œuvre, qui serviront de socle à la politique commerciale commune :

- Le schéma de libéralisation des échanges (SLE) ;
 - La mise en place d'un prélèvement communautaire (PC) de 0,5 % ;
 - La convention sur le TRIE ;
 - L'harmonisation des règles d'origine avec celles de l'UEMOA ;
 - L'harmonisation des normes avec l'UEMOA ;
 - L'adoption d'une loi sur la concurrence ;
- L'harmonisation des législations fiscales indirectes intérieures ;
 - L'adoption du TEC de la CEDEAO.

Le Schéma de Libéralisation des Échanges de la CEDEAO (SLEC) est le principal outil opérationnel de promotion de la région ouest africaine comme une Zone de Libre Échange. Le SLEC poursuit l'objectif communautaire de créer un marché commun grâce à « *la libéralisation des échanges à travers l'abolition, des droits de douane prélevés sur les importations et exportations et la suppression des barrières non tarifaires parmi les États membres* » (Article 3 du Traité de la CEDEAO).

Le Schéma de libéralisation des échanges de la CEDEAO concerne trois (3) groupes de produits : les produits non transformés, les produits de l'artisanat et les produits industriels.

Avec l'inclusion des produits industriels, il s'est avéré indispensable de définir les produits «originaires» de la région du SLEC :

- i. Les marchandises entièrement transformées ; les produits dont la totalité des matières premières provient de la région ;
- ii. Les marchandises qui ne sont pas entièrement transformées mais dont la production exige l'usage des matériaux qui seront classés sous une sous -rubrique tarifaire différente de celle du produit ;
- iii. Les marchandises qui ne sont pas entièrement transformées mais dont la production exige l'usage des matériaux qui ont subi une valeur ajoutée d'au moins 30 % du prix ex-usine des produits finis.

Il faut noter cependant que les marchandises transformées dans les zones franches ou sous des ré-

gimes économiques particuliers entraînant la suspension ou l'exonération partielle ou totale des droits d'entrée, ne peuvent pas bénéficier de la qualité de produit originaire.

En vue de contribuer à la facilitation du commerce et à la promotion du secteur privé, la CEDEAO met en œuvre des actions visant à renforcer les systèmes d'information et promouvoir le commerce régional (Système ECOBIZ d'information sur le marché mon-

dial ; Agences de promotion des investissements de l'Afrique de l'Ouest (APIAO) ; e-commerce à travers la plateforme ECOBIZ, Centre Informatique Communautaire (CIC), système ALISA (informatisation du transit et interconnexion des systèmes informatiques douaniers de la CEDEAO)).

Ces résultats marquent des évolutions notables vers la mise en place d'une politique commerciale communautaire.

3.3.2 Évolution du commerce intra régional

Après la légère diminution des flux intra-communautaires en 2020, ces derniers ont connu une hausse en 2021. En effet, les échanges intra-UEMOA se sont établis à 3063,7 milliards de FCFA en 2021, contre 2663,9 milliards de FCFA en 2020, soit une croissance de 15,0%. Ces flux devraient poursuivre leur hausse. En effet, ils sont estimés à 3 602,6 milliards de FCFA en 2022 et continuer de croître.

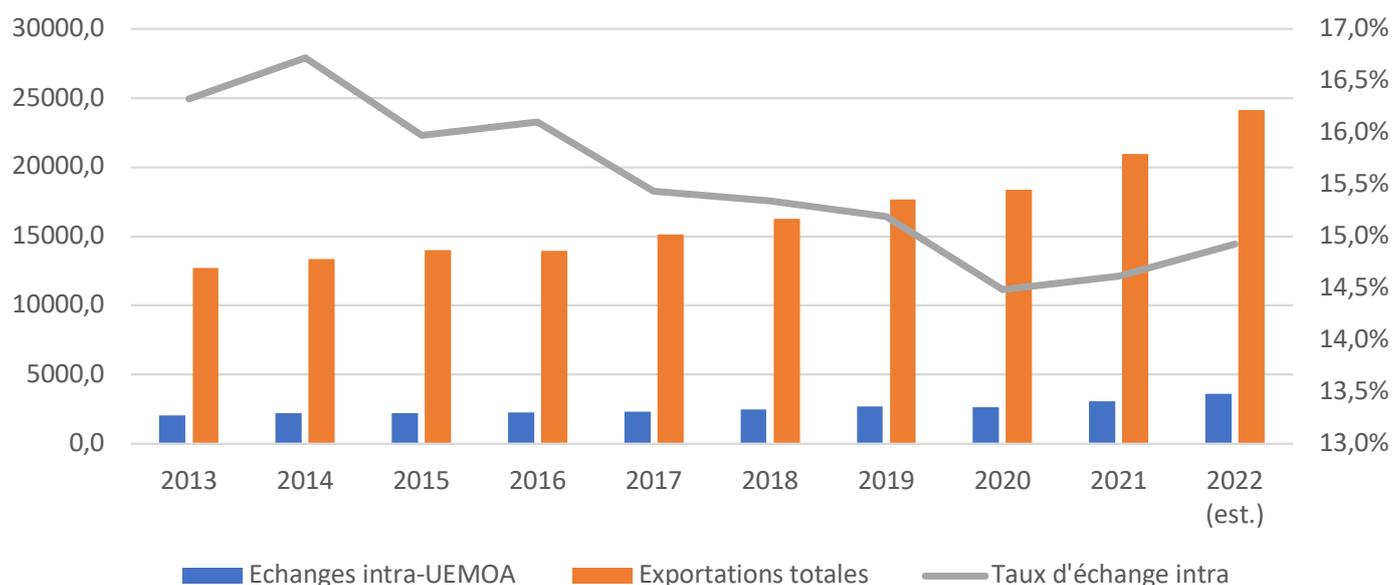
La Côte d'Ivoire et le Sénégal restent les principaux fournisseurs intrarégionaux, avec respectivement 37,1 % et 29,8 % des exportations intrarégionales en 2021.

L'année précédente, leurs parts respectives étaient de 33,6 % et 26,9 %. Le Mali et le Burkina Faso continuent également d'occuper la première et deuxième place des importateurs intra-communautaires en 2021, avec respectivement 45,7 % et 20,9 % des importations intracommunautaires, contre 40,7 % et 20,4 % enregistrés un an plus tôt³⁴.

Les échanges intra-UEMOA rapportés aux exportations totales, sont ressortis à 14,6 % en 2021 contre 14,5 % en 2020 soit une hausse de 0,1 points de pourcentage. Ce taux est estimé à 14,9% en 2022.

³⁴ Cellule de réconciliation des échanges intra-UEMOA, septembre 2022

Figure 9. Évolution du commerce intra-UEMOA



Source : BCEAO

3.4 Investissements directs étrangers

Les entrées nettes d'investissements directs étrangers (IDE) sont estimées à 2 823,2 milliards de FCFA en 2022, en hausse de 1,8% par rapport à 2021. Cette hausse des investissements directs étrangers serait principalement due à la reprise de l'activité économique dans l'Union, combinée à la poursuite des travaux d'exploration minière et pétrolière au Sénégal et en Côte d'Ivoire, et à la construction du pipeline Niger-Bénin³⁵. En 2020³⁶, le Sénégal (50,2%), la Côte d'Ivoire (18,2%), le Mali (13,7%) et le Niger (9,2%) avaient capté plus de 80% des flux bruts d'IDE reçus par l'Union.

En termes de répartition sectorielle, les données disponibles montrent qu'en 2020, la moitié des flux d'IDE enregistrés dans l'Union (50,1 %) est destinée au secteur des industries extractives.

Ce secteur est suivi de l'intermédiation financière, assurances et retraite (30,4%), des industries manufacturières (12,9 %) et de la communication (5,3%). Pour ce qui est des émetteurs, les capitaux proviennent essentiellement de la France (20,4%), de la Chine (9,8%), du Royaume-Uni (9,7%), de l'Afrique du Sud (7,3%), des Îles Vierges Britanniques (5,8%), de l'Australie (3,6%) et de la Turquie (2,3%). Les pays européens, non-membres de la zone euro, sont présents, essentiellement dans les activités d'exploration et d'exploitation aurifères. Il s'agit principalement de groupes originaires du Danemark, du Royaume-Uni et de la Suisse³⁷.

³⁵ Balance des paiements de l'UEMOA (février 2023)

³⁶ BCEAO, Balance des paiements et position extérieure globale régionale de l'UEMOA au titre de l'année 2020, mars 2022 (dernières données disponibles)

³⁷ BCEAO, Balance des paiements et position extérieure globale régionale de l'UEMOA au titre de l'année 2020, mars 2022

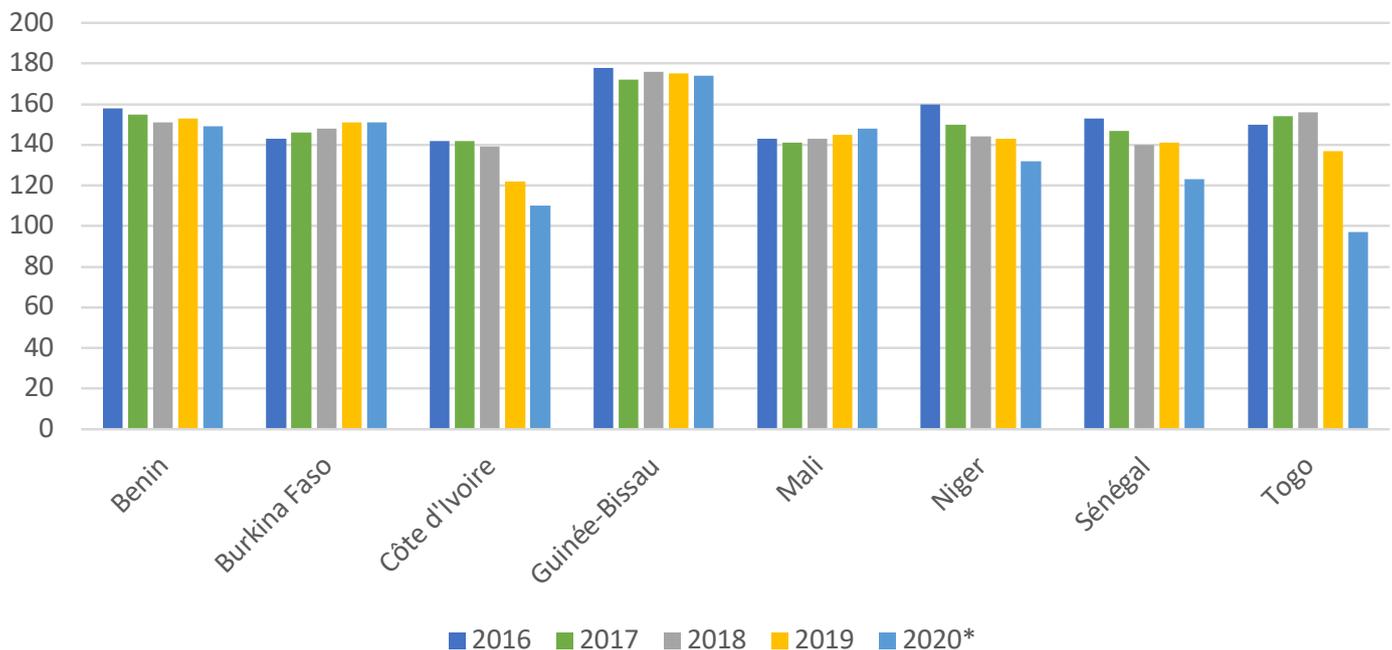
4. QUALITÉ DE SIGNATURE

4.1 Climat des affaires

Au cours de la période 2016-2020, les performances des États de l'UEMOA en matière de climat des affaires se sont globalement améliorées, en témoigne l'évolution positive des scores globaux comme le montre le graphique ci-après. Toutefois, ces évolutions ne se reflètent toujours pas dans les

classements internationaux. Les efforts des pays de la région restent en deçà des progrès réalisés dans d'autres pays du monde : le Togo, le pays le mieux classé de l'Union au Doing Business 2020, est à la 97^{ème} place sur 190.

Figure 10. Évolution du climat des affaires suivant les indicateurs du Doing Business de la Banque mondiale



Source : Banque Mondiale, Rapports Doing Business, 2016 à 2020

La CEDEAO a obtenu un score de gouvernance globale, mesuré par l'indice Mo Ibrahim, de 52,5 sur 100 en 2021. La plupart des pays de l'Union ont un score de gouvernance supérieure à la moyenne de l'Afrique de 48,9. Seuls le Niger (avec un score de 46 en 2021), le Mali (43,1) et la Guinée-Bissau (40,2) ont des scores en dessous de la moyenne Africaine. En 2021, tous les pays sont classés entre la 9^{ème} (Sénégal) et la 44^{ème} places (Guinée-Bissau).

La gouvernance globale s'est tout de même légèrement détériorée en 2021 pour la CEDEAO (52,5 en 2021 contre 52,7 en 2020). Pour l'Union, la Côte d'Ivoire, le Sénégal et le Togo ont connu un ralentissement de leur progression. Le Burkina Faso et la Guinée Bissau entament une régression, tandis que

le Bénin, le Mali et le Niger voient la détérioration de leur score s'accélérer.

Pour l'ensemble des pays de l'Union, mis à part la Guinée Bissau et le Niger, le score de Sécurité et État de droit est en déclin par rapport à 2020. Cela est notamment dû au coup d'État de mai 2021 du Mali. Le Mali est le seul pays dont le score de Sécurité et État de droit est en dessous de la moyenne africaine en 2021.

La catégorie dans laquelle les pays de l'Union ont le plus progressé depuis 2020 est la catégorie Développement Economique Durable, pour laquelle le Sénégal, la Côte d'Ivoire, et le Bénin se classent respectivement 11^{ème}, 14^{ème} et 17^{ème}.

■ **Tableau 17. Évolution de l'indice Mo Ibrahim sur la gouvernance globale au niveau des États de l'UEMOA**

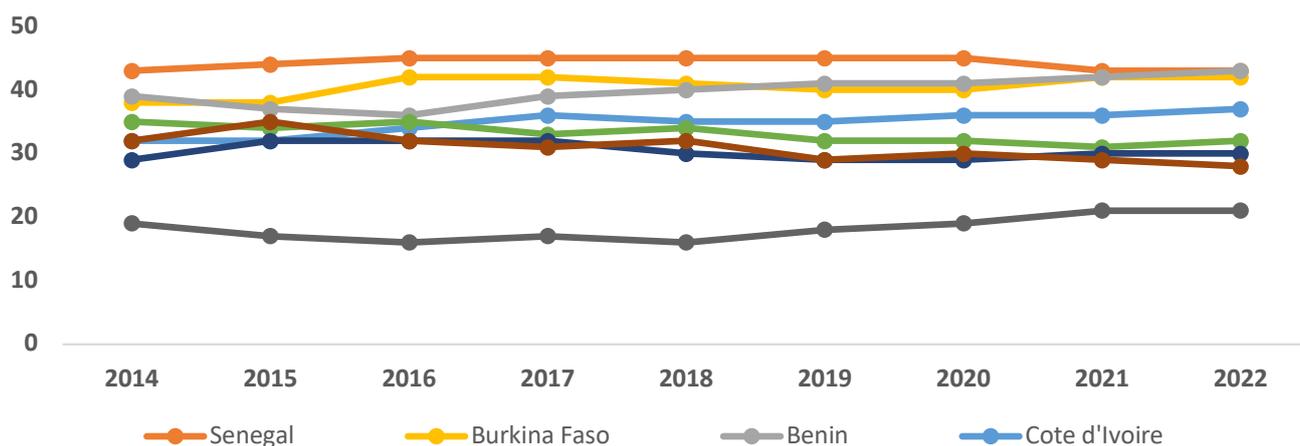
États	Classement /54	2021 Score /100	Tendance 2012-2021	Notes sur les thématiques /100	
Bénin	14 ^e	56,1	-0,3	Sécurité et État de droit	60,6
				Participation et Droits humains	59,6
				Développement économique durable	53,4
				Développement humain	50,1
Burkina Faso	18 ^e	54,6	+0,2	Sécurité et État de droit	54,4
				Participation et Droits humains	62,4
				Développement économique durable	50,7
				Développement humain	51,3
Côte d'Ivoire	20 ^e	54,3	+5,4	Sécurité et État de droit	53,5
				Participation et Droits humains	51,1
				Développement économique durable	60,2
				Développement humain	51,7
Guinée-Bissau	44 ^e	40,2	+1,7	Sécurité et État de droit	49,7
				Participation et Droits humains	48,8
				Développement économique durable	25,1
				Développement humain	36,8
Mali	37 ^e	43,1	-3,3	Sécurité et État de droit	40,5
				Participation et Droits humains	40,5
				Développement économique durable	46,9
				Développement humain	44,9
Niger	32 ^e	46	-2,6	Sécurité et État de droit	49,1
				Participation et Droits humains	49,2
				Développement économique durable	45
				Développement humain	41,2
Sénégal	9 ^e	62,4	+1,5	Sécurité et État de droit	67,2
				Participation et Droits humains	63,6
				Développement économique durable	60,9
				Développement humain	58,2
Togo	23 ^e	50,5	+3,8	Sécurité et État de droit	50,9
				Participation et Droits humains	48,1
				Développement économique durable	52
				Développement humain	51,5
CEDEAO		52,5	-0,2	Sécurité et État de droit	54,2
				Participation et Droits humains	55,2
				Développement économique durable	51,3
				Développement humain	51,6
Moyenne d'Afrique		48,9	-	Sécurité et État de droit	50
				Participation et Droits humains	46,8
				Développement économique durable	48,4
				Développement humain	49,8

Source: 2022 Ibrahim Index of African Governance (IIAG) Data Portal | Mo Ibrahim Foundation

Sur une échelle de 0 (niveau le plus élevé de corruption) à 100 (absence de corruption), les pays de l'Union ont tous un score en dessous de 50. Les évolutions constatées au cours des cinq dernières années sont restées modérées, entraînant dans

la plupart des cas une progression de moins de 5 points. Les États de l'Union devraient donc poursuivre de manière plus déterminée leurs efforts en matière de lutte contre la corruption.

Figure 11. Évolution de l'indice Transparency International sur la corruption au niveau des États de l'UEMOA



Source : Transparency International, Corruption perceptions index (Avril 2023)

Sur 180 pays, à l'exception du Bénin, du Sénégal, et du Burkina Faso, la majorité des États de l'Union sont classés dans la seconde moitié du tableau de Transparency International. Les pays les mieux classés dans l'Union (le Sénégal et le Bénin) se trouvent à la 72^{ème} place ex aequo dans le classement 2022. Le Sénégal gagne 1 place par rapport à son clas-

sement une année plus tôt, tandis que le Bénin en gagne 6. La plupart des pays de l'Union ont réalisé des efforts dans la lutte contre la corruption et ont gagné des places dans le classement. Il s'agit notamment du Bénin, du Sénégal, de la Côte d'Ivoire, du Burkina Faso et du Niger

Tableau 18. Évolution des classements sur 180 pays

Pays	Classement 2022	Classement 2021	Changement 2021-2022
Guinée-Bissau	164	162	2
Bénin	72	78	-6
Sénégal	72	73	-1
Côte d'Ivoire	99	105	-6
Burkina Faso	77	78	-1
Togo	130	128	2
Niger	123	124	-1
Mali	137	136	1

Source : Transparency International, Corruption perceptions index (Avril 2023)

4.2 Notations financières

L'évolution positive des notes de crédit des pays de l'Union repose sur plusieurs facteurs, dont le premier est le niveau de croissance économique que connaît la région depuis plusieurs années. Les réformes institutionnelles ainsi que celles des entreprises pour réduire les déséquilibres budgétaires et extérieurs, et renforcer l'efficacité des politiques publiques ont contribué favorablement à améliorer la notation financière des États de l'Union.

A contrario, le faible niveau de revenu moyen par habitant et le niveau de paupérisation encore élevé de la population, couplés à la faible diversification des économies, aux risques politiques et sécuritaires importants dans certains pays et au niveau d'endettement, expliquent en grande partie le fait que le risque de crédit soit considéré comme élevé par les agences de notation internationales (les pays se trouvant dans la catégorie spéculative).

■ **Tableau 19. Historique des notations financières internationales des États membres de l'UEMOA**

	Agence	Notation	Perspective	Date
Bénin	S&P	B+	Stable	05 mai 2023
	Fitch	B+	Stable	24 mars 2023
	Fitch	B+	Stable	07 Octobre 2022
	Fitch	B+	Stable	08 Avril 2022
	Fitch	B+	Stable	29 Octobre 2021
	S&P	B+	Stable	Avril 2021
	Moody's	B1	Stable	9 Mars 2021
	Fitch	B	Positive	11 Février 2021
	S&P	B+	Stable	19 Juin 2020
	Fitch	B	Stable	09 Avril 2020
	S&P	B+	Stable	20 Décembre 2019
	Moody's	B2	Positive	18 Juin 2019
	Fitch	B	Positive	08 Mars 2019
	S&P	B+	Stable	21 Décembre 2018
	S&P	B+	Stable	05 Juil 2018
	S&P	N/A	N/A	01 Novembre 2013
	S&P	B	Stable	20 Février 2012
	Fitch	B	Stable	05 Mai 2011
	Fitch	B	Stable	22 Octobre 2009
	Fitch	B	Stable	07 Mai 2008
Fitch	B	Stable	10 Juillet 2006	
Fitch	B	Stable	14 Décembre 2005	
Fitch	B	Stable	15 Septembre 2004	

Burkina Faso	S&P	CCC+	Stable	11 novembre 2022
	S&P	CCC+	Stable	13 Mai 2022
	S&P	CCC+	A l'examen	26 Jan 2022
	S&P	B	Stable	20 Mai 2020
	S&P	B	Stable	25 Novembre 2019
	S&P	B	Stable	26 Mai 2017
	S&P	B-	Positive	27 Mai 2016
	S&P	B-	Stable	05 Décembre 2014
	S&P	B	Négative	03 Novembre 2014
Côte d'Ivoire	Fitch	BB-	Stable	04 Août 2023
	S&P	BB-	N/A	19 Mai 2023 ³⁸
	Fitch	BB-	Stable	24 Février 2023
	Moody's	Ba3	Positive	27 Juin 2022
	Fitch	BB-	Positive	21 Avril 2022
	Moody's	Ba3	Positive	02 Novembre 2021
	Fitch	BB-	Stable	19 Juillet 2021
	S&P	BB-	Stable	06 Juillet 2021
	Fitch	B+	Positive	19 Décembre 2020
	Fitch	B+	Positive	03 Juin 2020
	Moody's	Ba3	Stable	07 Août 2020
	Moody's	Ba3	A l'examen	12 Juin 2020
	Fitch	B+	Positive	12 Novembre 2019
	Fitch	B+	Stable	07 Mai 2019
	Fitch	B+	Stable	05 Octobre 2018
	Fitch	B+	Stable	07 Février 2018
	Moody's	Ba3	Stable	27 Mars 2018
	Fitch	B+	Stable	22 Août 2017
	Fitch	B+	Stable	09 Décembre 2016
	Fitch	B+	Stable	10 Juin 2016
	Fitch	B+	Stable	18 Décembre 2015
	Fitch	B	Positive	03 Juillet 2015
	Fitch	B	Positive	09 Janvier 2015
Moody's	Ba3	Stable	05 Novembre 2015	
Fitch	B	Positive	11 Juillet 2014	
Moody's	B1	Positive	08 Juillet 2014	
Mali	Moody's	Caa2	Stable	09 septembre 22
	Moody's	Caa2	Négative	03 Juin 2022
	Moody's	Caa2	A l'examen	04 Février 2022
	Moody's	Caa1	Stable	22 Mars 2021
	Moody's	Caa1	Négative	08 Septembre 2020
	Moody's	B3	Stable	26 Février 2019

38 S&P Long-term Issuer Rating, Affirmation du 6/07/21

Niger	Moody's	Caa2	A l'examen	02 Août 2023
	Moody's	Caa2	Stable	30 Juin 2023
	Moody's	B3	Stable	9 Juillet 2021
	Moody's	B3	Stable	06 Août 2019
Sénégal	Moody's	Ba3	Stable	18 Mars 2022
	Moody's	Ba3	Négative	07 Août 2020
	Moody's	Ba3	A l'examen	12 Juin 2020
	S&P	B+	Stable	06 Décembre 2019
	S&P	B+	Positive	15 Juin 2018
	Moody's	Ba3	Stable	04 Octobre 2019
	Moody's	Ba3	Stable	13 Avril 2017
	Moody's	B1	Positive	03 Juin 2016
	Moody's	B1	Positive	07 Novembre 2014
	Moody's	B1	Stable	08 Novembre 2013
	S&P	B+	Stable	05 Juillet 2013
	Moody's	B1	Stable	09 Mars 2011
	S&P	B+	Négative	27 Mai 2010
	S&P	B+	Stable	26 Mai 2009
	S&P	B+	Négative	27 Juillet 2006
	S&P	B+	Stable	18 Décembre 2000
Togo	Moody's	B3	Stable	26 Mai 2023
	Moody's	B3	Stable	26 Novembre 2021
	Moody's	B3	Stable	05 Juin 2019
	S&P	B	Stable	31 Mai 2019

Sources: S&P, Fitch, Moody's

5.1 Budget : dépenses et recettes

Les politiques de développement mises en œuvre dans la plupart des États de l'Union contiennent des programmes d'investissement public de grande envergure ayant pour objectif de réduire le déficit en infrastructures dans la région dans le but de soutenir une croissance économique rapide et durable.

L'exécution des opérations financières des États membres de l'UEMOA, au titre de l'année 2022, fait ressortir une dégradation du déficit budgétaire comparée à 2021, en rapport avec la mise en œuvre par les pays de plans de relance économique.

Les recettes totales et dons ont enregistré une hausse de 8,9%, tout en restant constant relativement au PIB (17,5% du PIB en 2021 et 17,3% en 2022). Les recettes budgétaires ont augmenté de 9,4% par rapport à 2021 pour représenter 15,9% du PIB en 2022. Dans le détail, les recettes fiscales ont augmenté de 10,3%, les autres recettes de 13,2%, tandis que les recettes non fiscales sont restées relativement stables (+0,9%). En outre, les dons ont enregistré une hausse de 4,2% en 2022 par rapport à leur niveau de 2021. La hausse exceptionnelle de 11,7% des dons enregistrée en 2020 était imputable aux appuis des partenaires dans le cadre de la mise

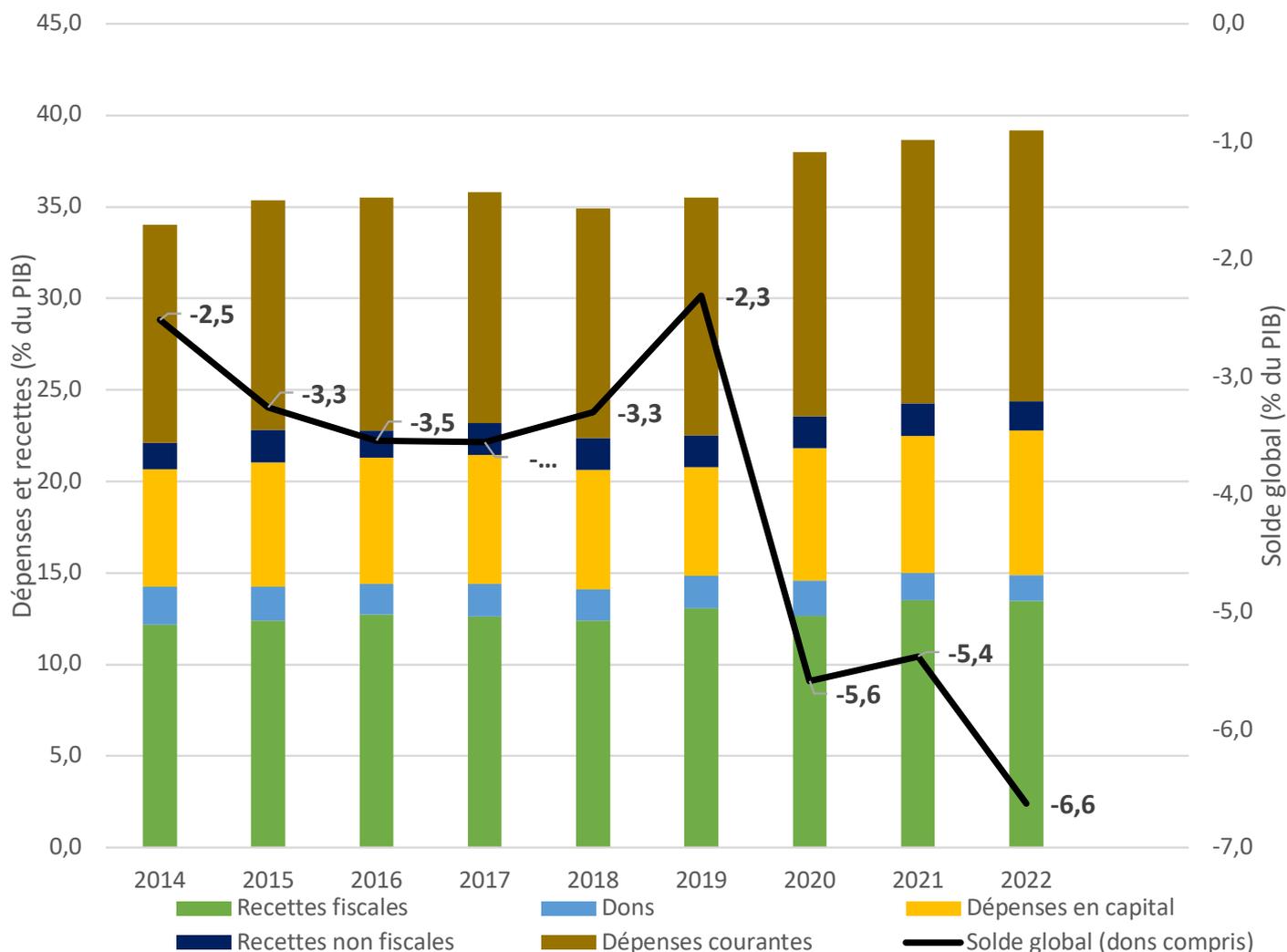
en œuvre des plans de riposte contre la COVID-19 dans les États membres.

Les dépenses totales (prêts nets y compris) ont augmenté de 15,4% en 2022 pour représenter 23,9% du PIB, contre 22,9% un an plus tôt. Cela est dû à l'accroissement aussi bien des dépenses courantes (+13,9%) que des dépenses en capital (+17,2%).

Au total, le déficit global, dons compris, s'est établi à 6,6% du PIB en 2022 contre 5,4% un an plus tôt. Hors dons, il se situerait à 8,0% en 2022 contre 6,9% en 2021.

Selon les projections les projections de la BCEAO, le déficit global (dons compris) devrait diminuer en 2023 et 2024, passant ainsi de 5,2% du PIB en 2023 à 3,7% du PIB en 2024. Cette consolidation budgétaire attendue à partir de 2023 devrait être soutenue par la mise en œuvre de réformes visant une amélioration des recettes fiscales (télépaiement, lutte contre la fraude fiscale, renforcement des capacités des administrations fiscales, limitations des exonérations), mais aussi par la rationalisation des dépenses publiques, notamment les dépenses courantes.

Figure 12. Évolution des finances publiques de l'UEMOA (en % du PIB)



Source : BCEAO

5.1.1 Présentation détaillée des dépenses et recettes

Les recettes totales des pays de l'UEMOA ont connu une augmentation régulière entre 2018 et 2022, passant de 11 945,5 milliards de FCFA à 19 250,5 milliards de FCFA. Les recettes fiscales en constituent la plus grande part (15 016,3 milliards de FCFA en

2022, soit 78,0%). Les dépenses totales ont aussi augmenté, passant de 14 544,5 milliards à 26 642,0 milliards sur la période 2016-2022. Le solde global, évalué à -2 599,0 milliards de FCFA en 2016, a atteint -7 391,5 milliards de FCFA en 2022.

Tableau 20. Synthèse des dépenses et recettes publiques des pays de l'UEMOA (en milliards de FCFA)

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022 (Est.)
RECETTES TOTALES ET DONS	11 945,5	13 128,4	13 672,9	15 502,4	15 820,6	17 669,4	19 250,5
Recettes budgétaires	10 726,8	11 751,6	12 225,8	13 918,8	14 051,1	16 169,3	17 688,2
Recettes fiscales	9 338,4	9 872,0	10 345,1	11 684,9	11 767,7	13 614,6	15 016,3
Recettes non fiscales	1 087,9	1 341,1	1 440,7	1 581,8	1 626,4	1 785,2	1 801,3
Autres recettes	300,6	538,5	440,1	652,1	657,0	769,5	870,7
Total des dons	1 218,7	1 376,7	1 447,1	1 583,6	1 769,5	1 500,1	1 562,3
DÉPENSES TOTALES ET PRÊTS NETS	14 544,5	15 910,5	16 430,7	17 566,3	21 006,7	23 083,2	26 642,0
Dépenses totales	14 545,8	15 917,5	16 445,3	17 599,7	20 975,2	23 046,7	26 598,5
Dépenses courantes	9 354,8	9 889,4	10 491,8	11 578,5	13 390,7	14 496,9	16 517,7
Salaires et traitements	3 761,5	3 996,5	4 347,7	4 710,1	5 155,2	5 498,6	6 142,0
Autres dépenses de fonctionnement	4 731,1	4 928,4	4 996,8	5 550,8	6 645,7	7 132,1	8 169,7
Intérêts de la dette publique	842,2	964,5	1 147,2	1 317,7	1 589,8	1 866,2	2 206,1
Sur dette intérieure	441,3	515,5	607,6	668,2	772,2	964,8	1 117,5
Sur dette extérieure	400,9	448,9	539,6	649,5	817,6	901,4	1 088,6
Dépenses en capital	5 064,1	5 540,8	5 454,8	5 281,3	6 710,0	7 524,9	8 816,0
Sur financement interne	3 113,8	3 318,7	3 032,5	3 052,4	3 908,8	4 222,6	4 981,8
Sur financement externe	1 950,3	2 222,1	2 422,3	2 229,0	2 801,2	3 302,4	3 834,2
Autres dépenses	126,8	487,3	498,7	739,9	874,5	1 024,8	1 264,8
Prêts moins recouvrement	-1,2	-7,0	-14,5	-33,4	31,4	36,5	43,5
SOLDE PRIMAIRE DE BASE	-899,7	-492,0	-151,2	605,6	-1 658,5	-684,0	-1 605,2
SOLDE GLOBALE AVEC DONS (base engagement)	-2 599,0	-2 782,1	-2 757,9	-2 063,9	-5 186,0	-5 413,8	-7 391,5

Sources : BCEAO

6. FACTEURS DE RISQUE

6.1 Risques macroéconomiques

Les États membres de l'UEMOA, exportateurs de produits de base et, pour la plupart, importateurs nets de produits pétroliers, restent confrontés aux incertitudes de l'économie mondiale. En effet, un recul de l'intégration régionale, un ralentissement prononcé de la croissance des pays émergents et la faiblesse structurelle de la croissance mondiale pourraient entraîner une baisse de l'aide et des financements extérieurs, des envois de fonds des travailleurs à l'étranger et des exportations, et par conséquent porter atteinte à la stabilité macro financière de l'UEMOA.

Une nouvelle appréciation du dollar américain à court terme pourrait faire apparaître un certain nombre de chocs positifs (autrement dit, accroître les recettes à l'exportation), mais les effets négatifs sur l'économie régionale pourraient être plus importants. En effet, cela augmenterait aussi la charge de la dette souveraine des pays, dont l'exposition au dollar n'est pas couverte, ainsi que le coût global des importations. Un durcissement des conditions financières internationales aurait également un effet sur la disponibilité et le coût du financement extérieur pour la région.

6.2 Risques sécuritaires

Le risque terroriste dans la région, avec les actions des groupes djihadistes dans le Sahel, reste réel dans l'UEMOA. Au-delà des pertes immédiates en vies humaines que ces actions pourraient causer, les problèmes sécuritaires grèveraient davantage

les budgets nationaux, diminueraient le financement extérieur, et entraîneraient vraisemblablement de graves retards dans la mise en œuvre d'importants projets d'investissement.

6.3 Risques politiques

La zone UEMOA fait aussi face à de nombreux risques politiques. Le Mali et le Burkina Faso ont notamment fait face à 4 et 5 coups d'état respectivement depuis 2012. Dernier en date en septembre 2022, l'armée a pris le pouvoir au Burkina Faso, forçant le lieutenant-colonel Damiba alors à la tête du pays de démissionner.

De nombreuses élections à fort enjeu sont prévues dans les années à venir avec notamment :

- en février 2024 : les élections présidentielles sénégalaises ;
- en mars 2024 : les élections présidentielles au Mali, et le départ des autorités de la transition ;
- en décembre 2024 : les élections présidentielles en Guinée Bissau³⁹.

6.4 Crise de la COVID-19

La zone UEMOA, comme le reste du monde, est confrontée à une crise sanitaire sans précédent depuis 2020. Outre le bilan humain, la crise a freiné la dynamique de croissance de l'Union, enregistrée depuis 2012. Au niveau des finances publiques, le

solde budgétaire global s'est fortement dégradé dans tous les États-membres, du fait de l'incidence financière des mesures prises pour contenir la crise sanitaire. L'incertitude sur la fin de la pandémie est une source importante de préoccupations.

³⁹ FMI, *Guinea-Bissau: Request for a Three-Year Arrangement Under the Extended Credit Facility-Press Release; and Staff Report*, février 2023

Toutefois, à partir de 2021, l'évolution de la situation économique et financière indique une reprise de l'activité dans l'ensemble de la région. En outre, il

est attendu un retour à la consolidation budgétaire à partir de 2023.

6.5 Crise liée à la guerre en Ukraine

La guerre en Ukraine a d'ores et déjà plongé l'économie mondiale dans une crise inflationniste majeure et un ralentissement de la reprise de la croissance économique. Alors que la zone UEMOA se remettait progressivement de la pandémie et affichait une croissance au niveau d'avant pandémie, les pays de la zone vont devoir faire face aux conséquences de cette nouvelle crise qui affectera principalement les prix des matières premières et des combustibles fossiles (pétrole, et gaz). En effet, la majorité de ces pays importe une grande partie de leur consommation de blé de ces pays en conflit et sont grandement affectés par les mesures de restrictions d'exportations et la hausse des cours des matières premières qui en découle.

En outre, il faut également noter que ce conflit intervient dans un contexte où la plupart des pays de la zone dispose d'une marge de manœuvre limitée pour contrer les effets de ce choc. Cette situation risque d'aggraver les pressions socioéconomiques, la vulnérabilité liée à la dette publique et les séquelles de la pandémie auxquelles étaient déjà confrontés des millions de ménages et d'entreprises.

7. SITUATION DE LA DETTE

7.1 Description générale de la dette publique

7.1.1 Image globale

L'encours de la dette totale des pays de l'UEMOA représenterait 57,6 % du PIB de l'Union en 2022, soit une hausse de 3,3 points par rapport à 2021 et de 7,9 points par rapport à 2020. Cet accroissement s'explique par les deux composantes de la dette : la dette publique extérieure (+3,3 points de pourcentages par rapport à 2020) et la dette publique

intérieure (+4,6 points de pourcentages par rapport à 2020).

En rapport avec la dynamique d'endettement, le service de la dette publique totale de l'Union a progressé de 28,6% par rapport à 2021 pour s'établir à 2 697,8 milliards en 2022. Il représenterait 13,7% des recettes budgétaires totales des États de l'Union.

■ **Tableau 21. Image globale de la dette**

	2018	2019	2020	2021	2022	2023 (Prév.)
Dette publique de l'UEMOA (en % du PIB)						
Dette publique totale	41,5	43,0	49,7	54,4	57,6	55,7
Dette publique extérieure	26,9	28,5	31,9	33,6	35,2	33,3
Dette publique intérieure	14,6	14,5	17,8	20,7	22,4	22,4
Détails de la dette extérieure de l'UEMOA (en milliards de FCFA)						
Stock de la dette extérieure	22 484,3	25 414,6	29 620,4	33 883,0	39 237,5	40 909,8
Service de la dette réglé	1 172,0	2 539,5	1 593,4	2 098,1	2 697,8	3 060,3

Source : Commission de l'UEMOA – Rapport semestriel d'exécution de la surveillance multilatérale, Juin 2023

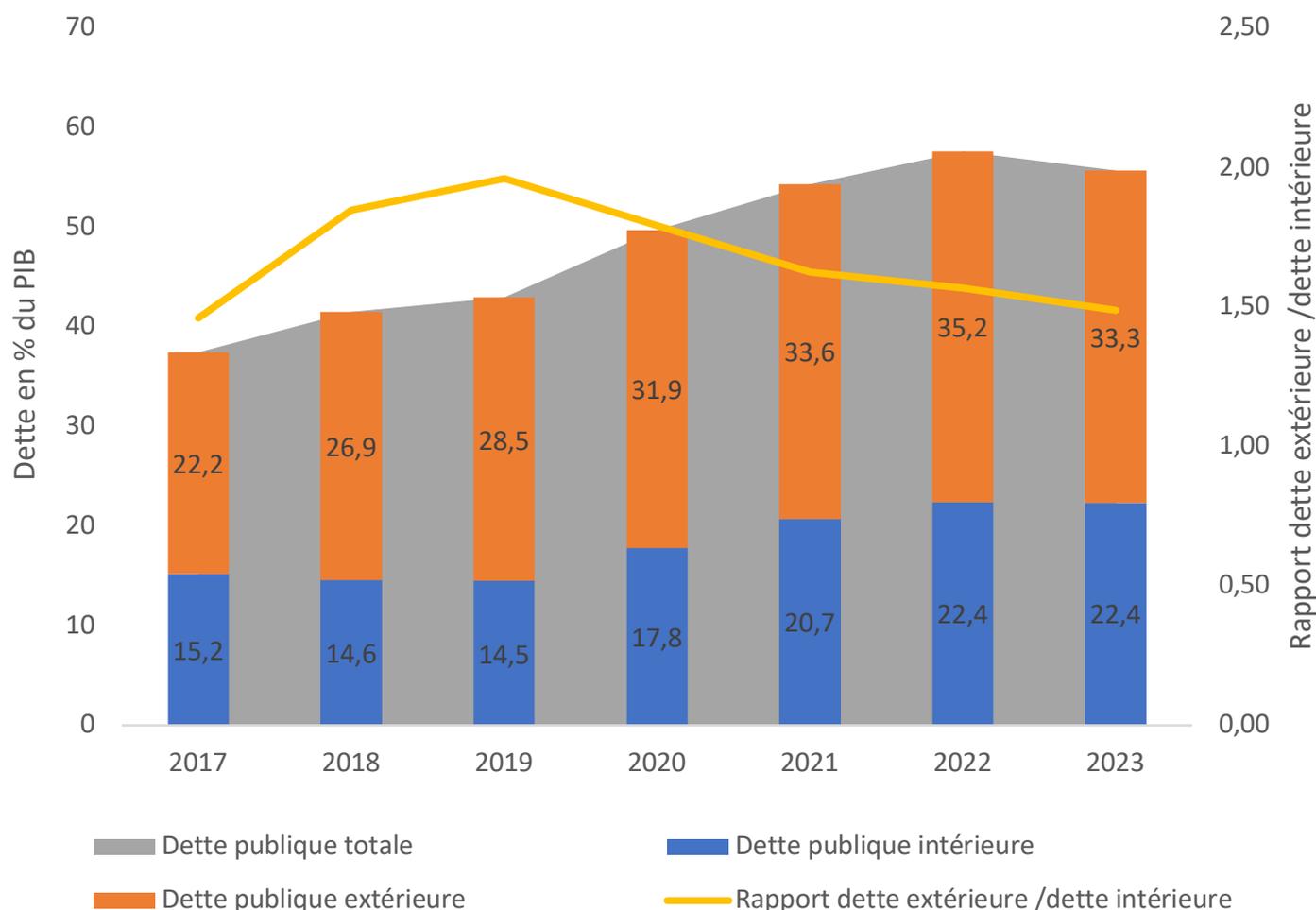
La dette publique extérieure vaut en général une fois et demie la dette intérieure. Elle est composée en majorité de dettes multilatérales, ayant un caractère plus concessionnel.

Les analyses de la viabilité de la dette réalisées par le FMI et la Banque mondiale entre 2020 et 2022⁴⁰ se concluent par un risque de surendettement variant de modéré (pour le Bénin, le Burkina Faso, le Mali, le Niger, le Sénégal et la Côte d'Ivoire) à élevé (pour la Guinée-Bissau et le Togo), une situation qui s'est dégradée en raison de la pandémie de COVID-19.

Ces analyses attirent l'attention sur la persistance des vulnérabilités liées au creusement des déficits courant et budgétaire. Elles mettent également en évidence les faibles marges de manœuvre budgétaires et le besoin de mobiliser davantage aussi bien l'épargne intérieure que les recettes fiscales ; tout comme la nécessité de renforcer l'efficacité de la dépense publique.

40 Banque Mondiale, Fond Monétaire International, Debt Sustainability Analysis, décembre 2022 (Bénin, Niger), juin 2022 (Sénégal, Guinée-Bissau, Côte d'Ivoire), février 2021 (Mali), novembre 2021 (Burkina-Faso), avril 2020 (Togo).

■ **Figure 13. Évolution de la dette publique de l'UEMOA (%)**



Source : Commission de l'UEMOA

7.1.2 Évolution de l'encours de la dette de marché

L'encours de la dette de marché total (marchés local et international – eurobonds) est passé de 25 480,0 milliards de FCFA en 2021 à 29 345,1 milliards de FCFA (26,3% du PIB) en 2022, enregistrant une hausse de 15,2%. L'encours de la dette de marché des États de l'Union contractée sur le marché régional représentait 69,7 % du total de la dette de marché au 31 décembre 2022, soit une hausse de 4 points comparé à l'année précédente. Cette part reste prépondérante et a connu une augmentation régulière entre 2018 et 2020 après une baisse sur la période 2015-2018 au profit du marché international due aux conditions favorables existantes qui ont

permis à certains États de l'Union, en l'occurrence la Côte d'Ivoire et le Sénégal, d'émettre des eurobonds sur la période.

L'encours de la dette de marché total (marchés local et international - eurobonds⁴¹) avait pratiquement doublé entre 2015 et 2018. Il avait atteint 16 727,8 milliards de FCFA en 2018 contre 7 838,3 milliards de FCFA en 2015, passant d'environ 11,4 % du PIB de l'Union en 2015 à 20,1 % du PIB de l'Union en 2018. L'encours de la dette de marché a continué de croître entre 2018 et 2021 s'établissant à 25 480,9 milliards de FCFA à fin 2021, soit 25,3 % du PIB.

41 Trois pays de l'UEMOA : le Bénin, la Côte d'Ivoire et le Sénégal sont présents sur le marché des eurobonds.

7.1.3 Profil temporel de la dette de marché

Sur le marché local, les données au 31 décembre 2022 indiquent que la quasi-totalité de la dette publique arrive à échéance dans un horizon temporel

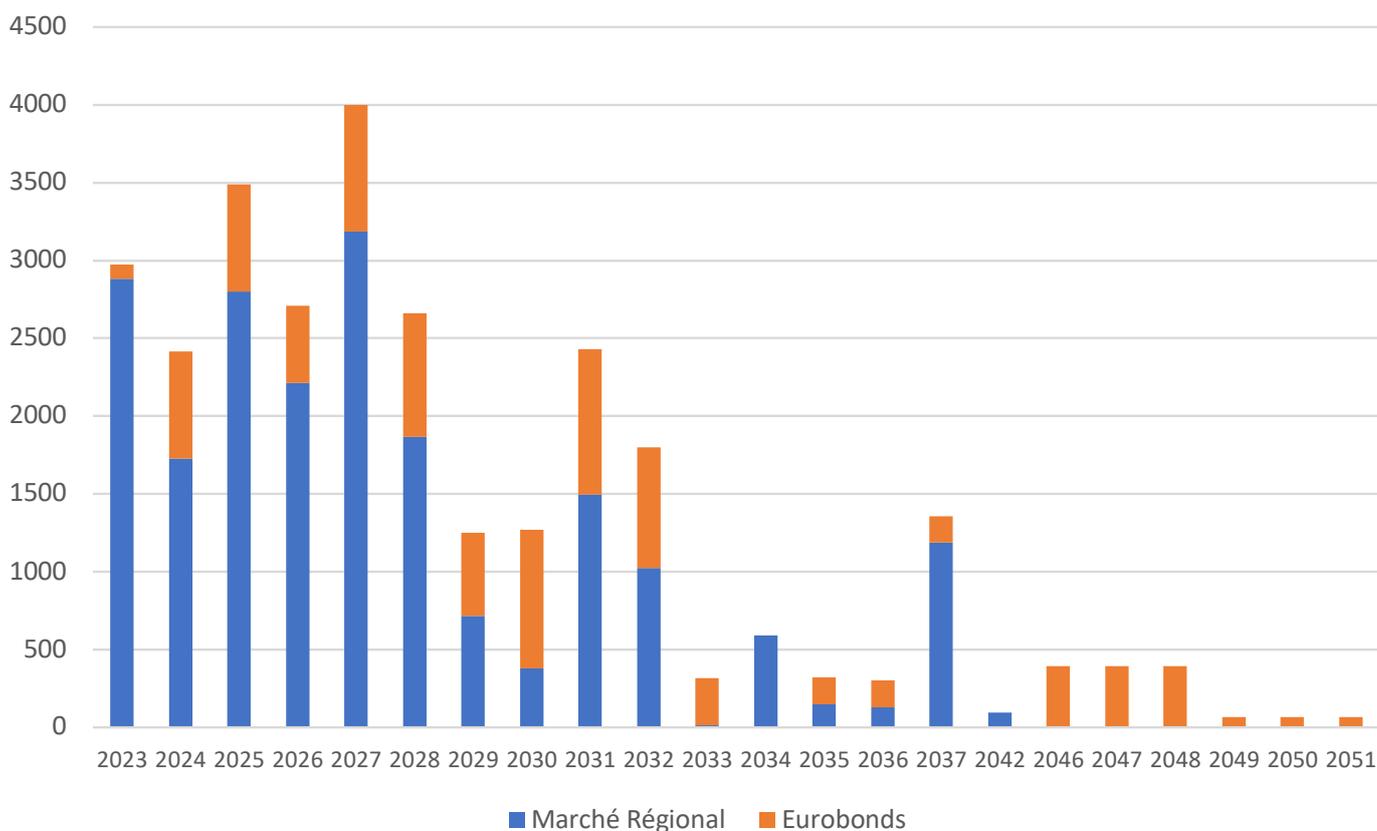
de 5 ans. Le marché local demeure un marché à court/moyen terme, d'où les efforts des autorités régionales pour augmenter les maturités.

Tableau 22. Évolution de l'encours de la dette de marché

	2020		2021		2022	
	En Mds FCFA	En % du total	En Mds FCFA	En % du total	En Mds FCFA	En % du total
Dette du marché régional	13 279,6	66,8	16 748,3	65,7	20 454,8	69,7
Court terme (< 1 an)	1 381,6	6,9	1 221,3	4,8	911,4	3,1
Moyen terme (1 à 5 ans)	5 612,7	28,2	6 647,0	26,1	7 671,5	26,1
Long terme (> 5 ans)	6 285,3	31,6	8 879,9	34,8	11 871,9	40,5
Eurobond	6 613,3	33,2	8 732,6	34,3	8 890,3	30,3
Total	19 892,8	100	25 480,9	100	29 345,1	100

Source : UMOA-Titres

Figure 14. Évolution du profil d'amortissement de la dette de marché des États de l'UEMOA (en milliards de FCFA)



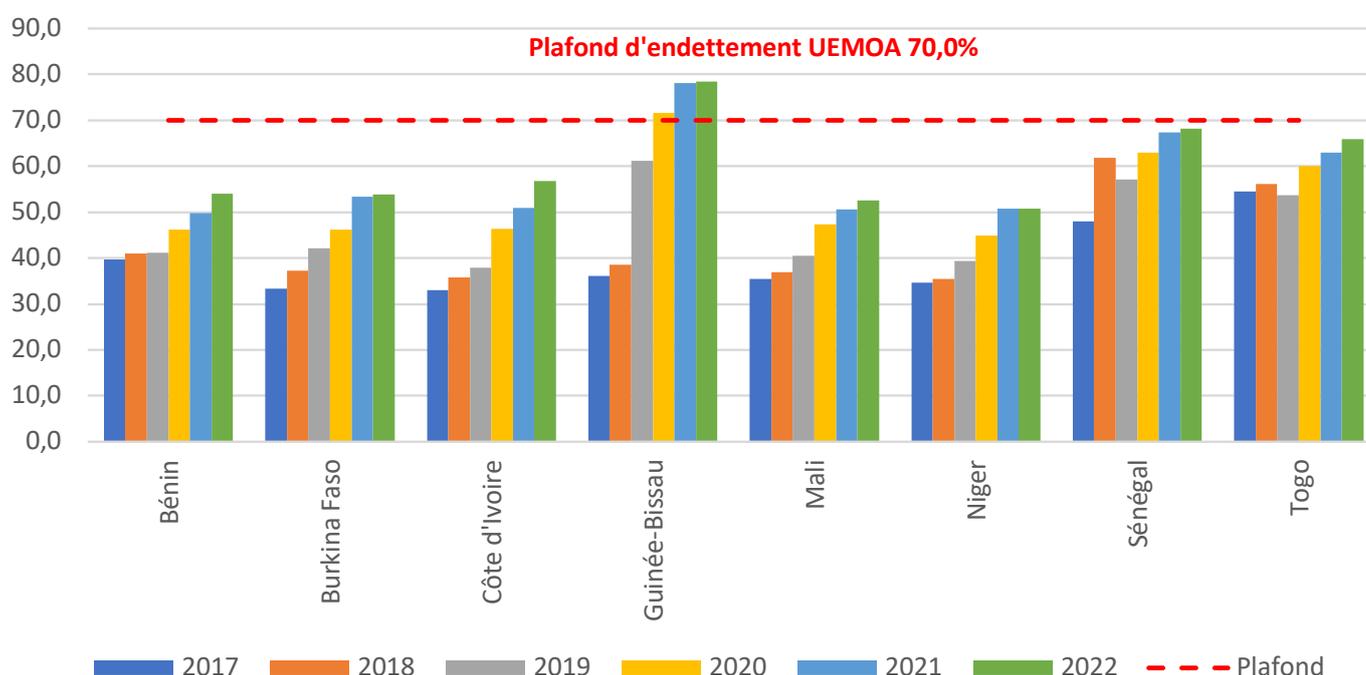
Source : UMOA-Titres

7.2 Viabilité et soutenabilité

Concernant la viabilité de la dette, les dernières analyses⁴² montrent que les risques de surendettement extérieur sont modérés pour tous les États membres de l'Union, excepté la Guinée-Bissau et le Togo qui présentent un risque de surendettement élevé pour la dette totale (externe et domestique).

En outre, à l'exception de la Guinée-Bissau, la majorité des États de l'Union a un ratio dette sur PIB inférieur au plafond communautaire de 70 % (voir figure ci-après). Pour 2022, ce ratio a connu une hausse pour l'ensemble des États membres de l'Union à l'exception du Niger où il est ressorti à 50,8% comme en 2021.

■ **Figure 15. Dette des pays de l'UEMOA (en % du PIB)**



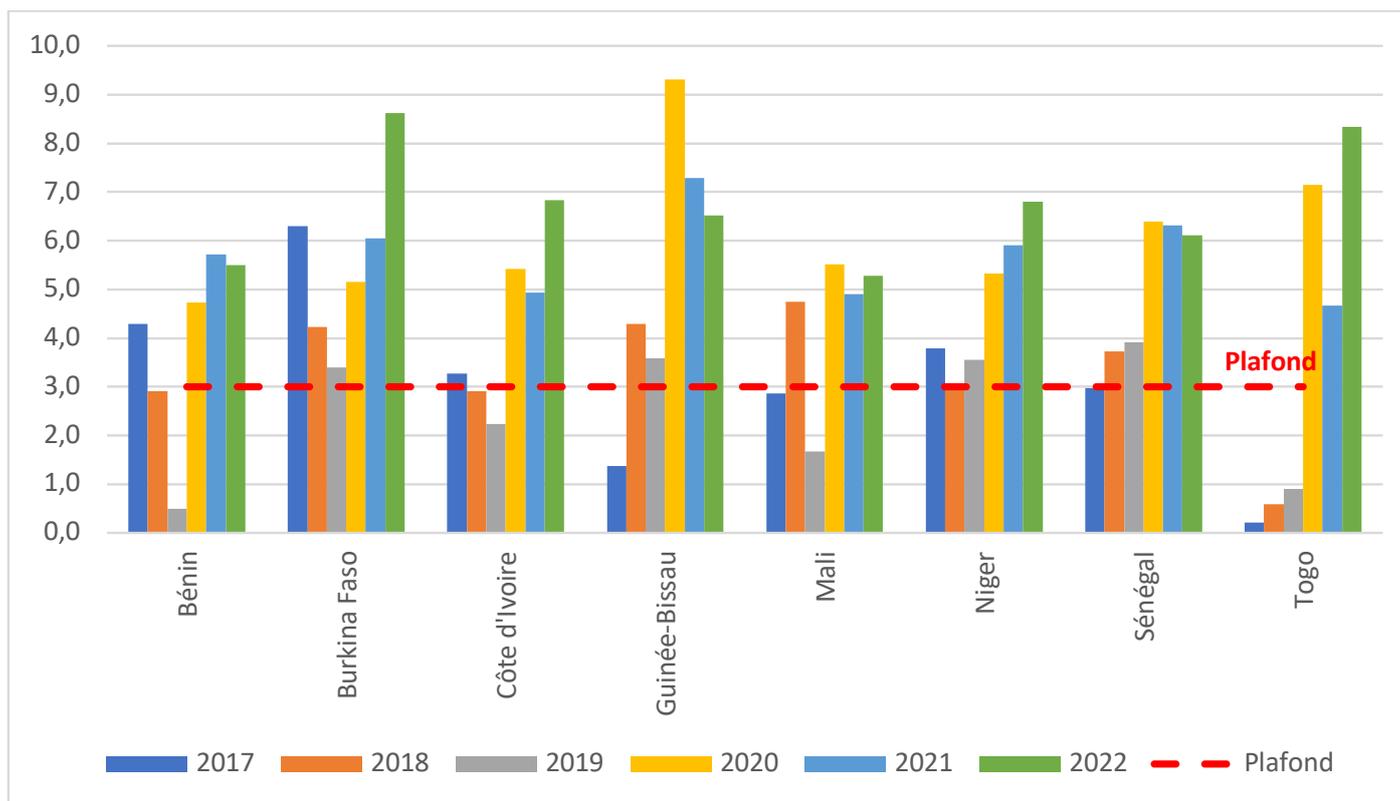
Source : Commission de l'UEMOA - Rapport semestriel d'exécution de la surveillance multilatérale, Juin 2023

Les déficits budgétaires sont, en 2022, tous supérieurs au plafond de 3 %. Ils se sont creusés en 2020 en raison notamment des dépenses liées à la lutte contre la propagation du COVID-19. Ils ont connu une réduction en 2021 pour certains des pays de

l'Union (Côte d'Ivoire, Guinée Bissau, Mali, Sénégal et Togo). En 2022, la Guinée-Bissau et le Togo ont conservé cette tendance et le Bénin l'a débuté, tandis que les déficits budgétaires des autres pays ont tous augmenté.

42 Banque Mondiale, Fond Monétaire International, Debt Sustainability Analysis

Figure 16. Déficit budgétaire des pays de l'UEMOA (en % du PIB)



Source : Commission de UEMOA - Rapport semestriel d'exécution de la surveillance multilatérale, Juin 2023

Adjudication (pour les titres publics) : vente aux enchères des titres émis par le gouvernement central. Dans la zone UEMOA, elle est organisée par la BCEAO et seules les banques et autres institutions financières régionales qui ont des comptes à la BCEAO peuvent y participer. Les autres entités ne peuvent souscrire aux adjudications que par l'intermédiaire des banques de l'UEMOA.

Amortissement ou échéance : période entre le décaissement d'un prêt et son dernier remboursement, composée du délai de grâce et de la période de remboursement.

Appel public à l'épargne : appel à concurrence sur le marché financier de titres publics par l'intermédiaire d'une SGI. Il est ouvert à tout épargnant.

Acquisition nette d'actifs non financiers : Est égale à l'acquisition moins la cession d'actifs non financiers moins la consommation de capital fixe. Les principales catégories d'actifs non financiers sont : actifs fixes, stocks, objets de valeur et actifs non produits.

Actifs : Les actifs économiques sont des ressources sur lesquels des droits de propriété sont exercés et qui peuvent procurer à leur propriétaire des avantages économiques futurs.

Actifs extérieurs : Actifs qui appartiennent aux résidents et qui leur permettent d'obtenir des avantages économiques futurs des non-résidents.

Actifs extérieurs (autres instituts de dépôts) : Créances des autres institutions de dépôts sur les non-résidents (banques, sociétés et particuliers), principalement sous la forme de dépôts en devises détenus à l'étranger.

Actifs extérieurs (Banque Centrale) : Créances de la banque centrale sur les non-résidents ; y compris l'or détenu par la banque centrale, les DTS, les avoirs en devises, les dépôts en devises détenus à l'étranger, les investissements dans des instruments de dette d'autres pays et la position des réserves du pays au FMI.

Actifs extérieurs nets (AEN) : Somme des actifs extérieurs de la banque centrale et des autres institutions de dépôts, moins leurs passifs extérieurs.

Administration centrale : Tous les ministères, bureaux et autres organismes des administrations publiques qui remplissent les fonctions d'agents d'une autorité centrale d'un pays, y compris les unités de production marchande des administrations publiques et les administrations de sécurité sociale opérant au niveau national. Les opérations de l'administration centrale incluent toutes les activités financées par les comptes budgétaires et extrabudgétaires.

Analyse de la Viabilité de la dette (AVD) : Analyse de la capacité d'un pays à financer les objectifs de sa politique et d'assurer le service de la dette sans procéder à des ajustements excessifs qui pourraient autrement compromettre sa stabilité.

Besoin de financement de l'État : montant global nécessaire pour couvrir le déficit budgétaire primaire et les charges d'intérêt et d'amortissement liées à la dette.

Bons du Trésor : titres publics à court terme d'une durée comprise entre 7 jours et 2 ans, émis par un État membre de l'UEMOA.

Club de Paris : groupe informel de pays créanciers (généralement des pays de l'OCDE), qui se réunissent à Paris pour négocier des accords de restructuration de la dette avec des pays débiteurs connaissant des problèmes de service de la dette.

Créanciers bilatéraux : gouvernements, banques centrales, agences et agences de crédit à l'exportation, qui prêtent à un gouvernement débiteur sur une base intergouvernementale.

Créanciers multilatéraux : institutions internationales qui prêtent des fonds à des termes concessionnels et/ou non-concessionnels, comme le FMI, la Banque mondiale et les banques régionales de développement.

Créances sur l'économie (CE) : ensemble des concours consentis à l'économie par les banques (refinancés ou non), les établissements financiers (partie refinancée par la Banque Centrale) et par le Trésor (à travers l'acceptation de traites douanières).

Créances intérieures = Créances sur l'économie + Créances nettes sur l'Administration Centrale (voir CAC).

Créances Nettes sur l'Administration Centrale (CAC) : créances nettes ou engagements nets du Trésor vis-à-vis du reste de l'économie.

Les créances sur l'Administration Centrale sont constituées par la différence entre les dettes du Trésor et ses créances sur la Banque Centrale, les banques et les particuliers et entreprises.

Par convention, une CAC créditrice est précédée du signe (-) tandis qu'une CAC débitrice est précédée du signe (+).

Décaissement : versement de tout ou partie du montant contracté aux termes d'un prêt.

Déficit budgétaire : différence entre recettes totales et dépenses totales et prêts nets.

Déficit du compte courant : solde déficitaire des transactions courantes de la balance des paiements.

Déficit primaire : différence négative entre recettes et dépenses, hors paiements d'intérêt.

Dettes publiques extérieures : emprunts de l'administration centrale à l'égard des non-résidents.

Dettes publiques intérieures : emprunts de l'administration centrale à l'égard des résidents.

Dettes non-concessionnelles : dette contractée aux conditions du marché.

Dettes publiques : somme de toutes les dettes de l'administration centrale (extérieure et intérieure).

Élément don : différence entre la valeur nominale (VN) et la valeur actualisée (VA) du service de la dette exprimée en pourcentage de la valeur nominale du prêt $((VN-VA)/VN)$.

Emprunt concessionnel : prêts et crédits qui sont assortis d'une période d'amortissement de longue durée et/ou de taux d'intérêt inférieurs au marché, tels qu'ils comportent un élément don d'au moins 35 %.

Euro-bond (ou Euro-obligation) : obligation en dollar au niveau du marché financier de Londres.

Inflation : hausse généralisée des prix à la consommation. Il en résulte une perte du pouvoir d'achat de la monnaie.

Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM) : initiative lancée en juin 2005 pour accélérer les progrès vers les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).

Initiative PPTE : cadre adopté par la Banque mondiale et le FMI en 1996 pour régler les problèmes de dette extérieure des pays pauvres très endettés, qui a pour objectif d'apporter un allègement global de la dette suffisant pour parvenir à la viabilité de la dette.

Masse monétaire (MO) : ensemble des créances détenues par le reste de l'économie sur les institutions monétaires. Elle recouvre les disponibilités monétaires (circulation fiduciaire + dépôts à vue) et quasi monétaires (comptes d'épargne et dépôts à terme).

Obligations du Trésor : titres publics à moyen ou long terme émis à travers des adjudications ou des appels publics à l'épargne.

Passif conditionnel : dettes contractées par les autres entités publiques à l'exception de l'administration centrale (collectivités locales et secteur para-public).

Pression fiscale : le ratio recettes fiscales rapportées au PIB.

Risque de refinancement : risque lié au renouvellement de la dette arrivée à échéance. Il peut porter sur le coût du refinancement ou l'impossibilité d'obtenir les montants souhaités.

Risque de taux d'intérêt : le risque de taux d'intérêt fait référence à la vulnérabilité du portefeuille de la dette et au coût de la dette du gouvernement à des taux d'intérêt élevés du marché, au point où la dette à taux fixe et la dette à taux variable qui arrivent à maturation sont réévaluées.

Risques de change : risques liés aux fluctuations des taux de change.

Service de la dette : tout paiement à effectuer au titre du principal, des intérêts et des commissions d'un prêt.

Solde primaire : (voir déficit primaire).

Solde primaire de base : recettes totales hors dons - dépenses courantes + intérêt sur dette publique - dépenses en capital sur ressources propres.

Taux brut de scolarisation : Le taux de scolarisation brut est le rapport entre les enfants scolarisés et l'ensemble des enfants.

Taux net de scolarisation : Le taux de scolarisation brut est le rapport entre les enfants scolarisés et les enfants scolarisables (en âge d'être scolarisés)

BÂTIR ET DYNAMISER UN MARCHÉ RÉGIONAL DES TITRES PUBLICS DE RÉFÉRENCE AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DES ÉTATS DE L'UEMOA



Ensemble, construisons l'UMOA de demain



Bénin



Burkina faso



Côte d'Ivoire



Guinée-bissau



Mali



Niger



Sénégal



Togo

Direction Nationale BCEAO - Boulevard Général de Gaulle 5^{ème} étage
BP 4709 Dakar, Sénégal - Tél: (+221) 33 849 28 28

www.umoatitres.org